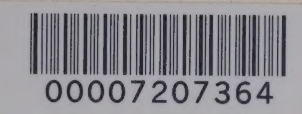
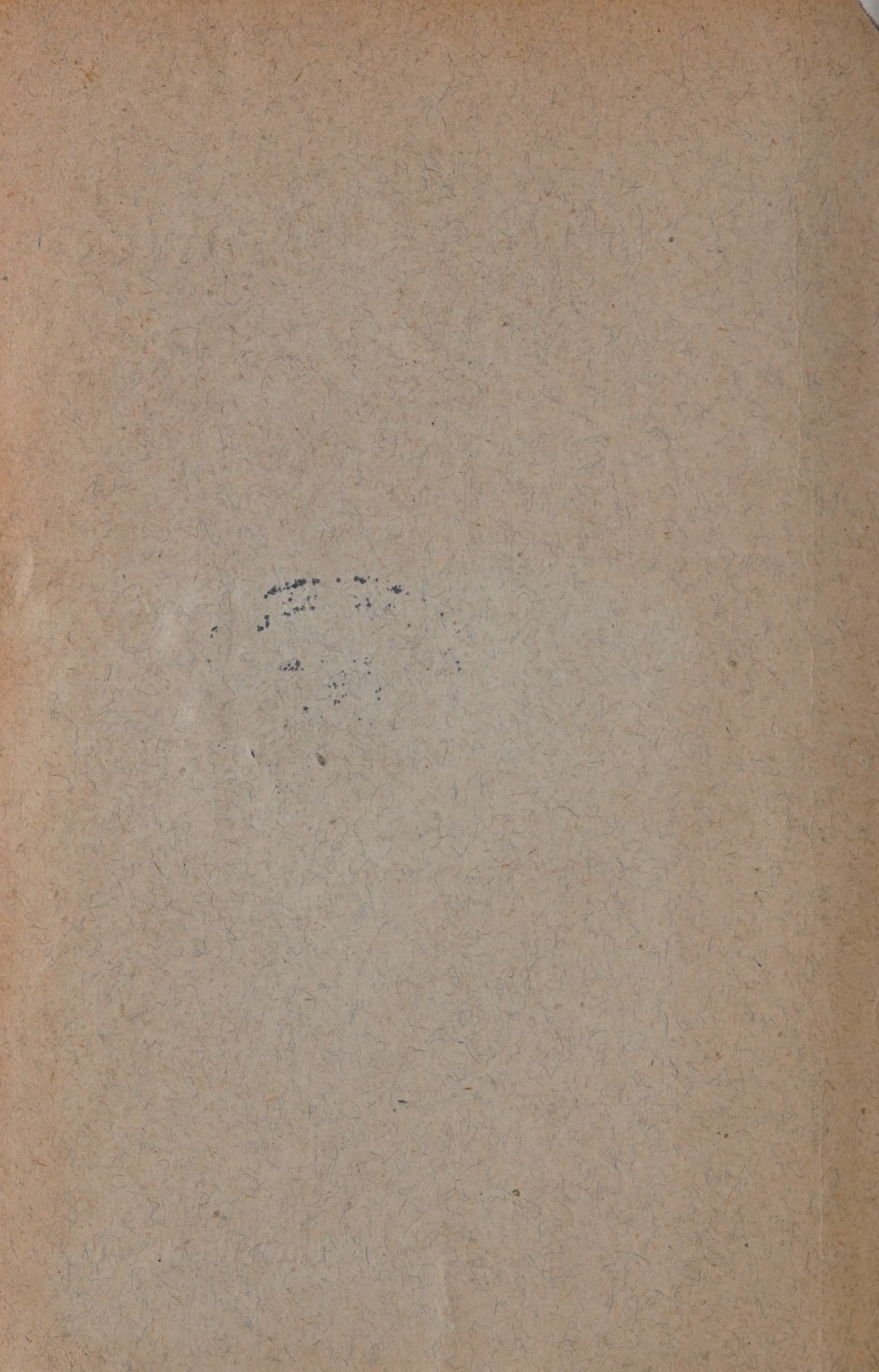
LA POLITIQUE COLONIALE ET
INTERNATIONALE DU PORTUGAL


LUX
LIBERTAS

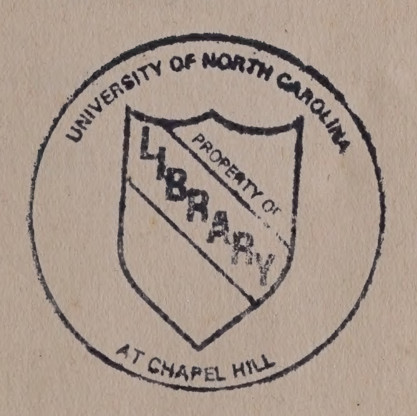

00007207364

La Politique Coloniale et Internationale du Portugal

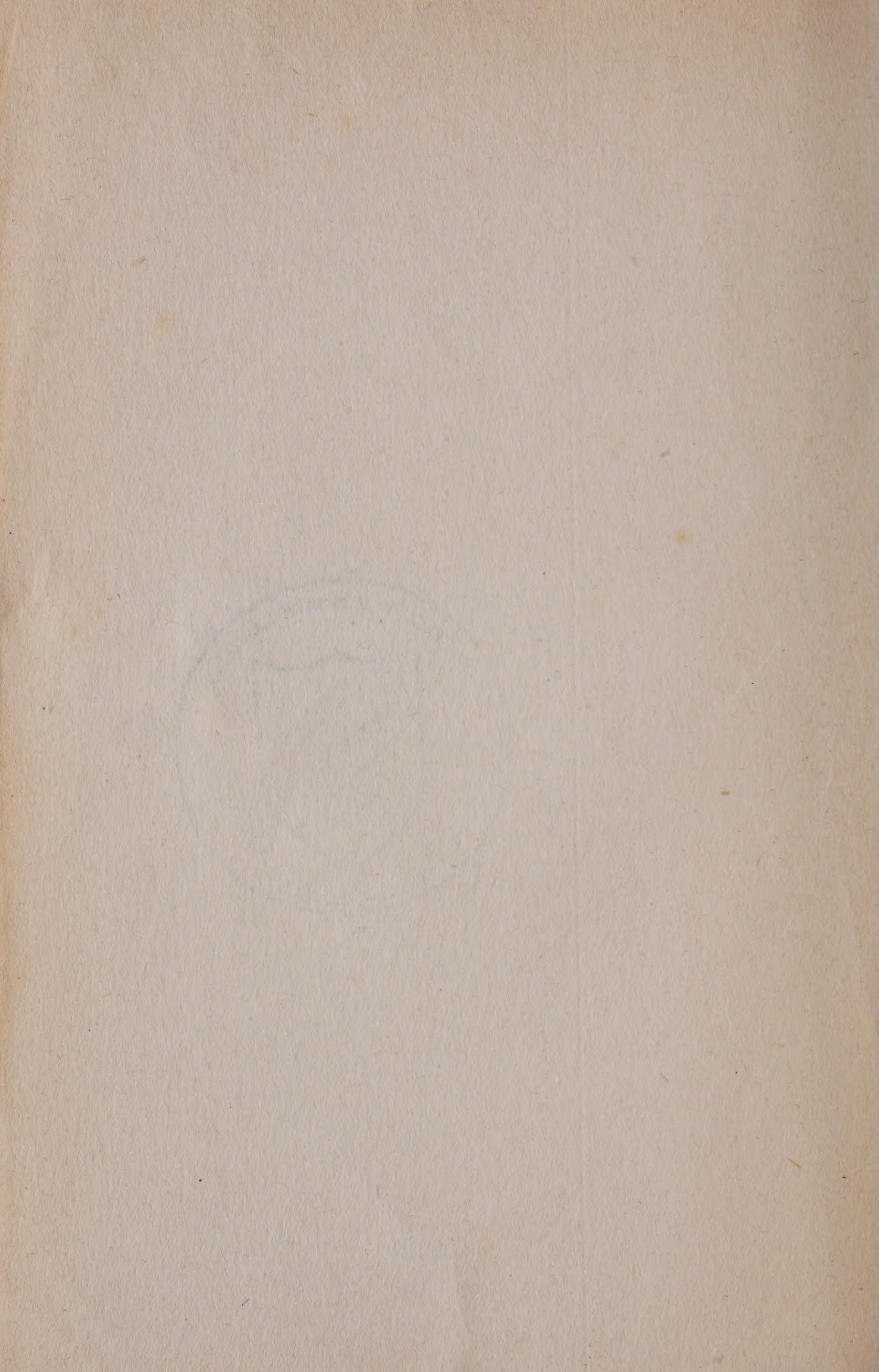
Miguel de Abreu



De Abreu







LA POLITIQUE COLONIALE
ET
INTERATIONALE
DU
PORTUGAL

La Politique Coloniale et Internationale du Portugal

Conférence réalisée au Palais de la Paix
a la Haye
sous les auspices
de l'Association des Auditeurs et Anciens
Auditeurs
de l'Academie de Droit International
de la Haye
le 17 aout 1927
par

MIGUEL DE ABREU
Ancien Deputé

LISBONNE
1927

Cet été je fus amené par curiosité d'esprit à suivre les cours de l'Académie de Droit International de la Haye.

Ce fut une heureuse résolution qui me permit de passer là-bas quelques semaines uniques, dans une atmosphère supérieure d'idées et d'études, et d'y maintenir un commerce quotidien amical et scientifique avec des professeurs et auditeurs de 41 différentes nationalités: avocats, diplomates, officiers, magistrats, journalistes, étudiants, etc., qui, par intérêt professionel ou par simple curiosité, y venaient, comme moi, se perfectionner dans l'étude du Droit International.

La vie au Palais de la Paix est un plaisir délicat. En passant la grille d'entrée, laissant derrière soi les bruits de la ville, on traverse un jardin qui déjà prédispose aux travaux de l'esprit; dans les

intervalles des cours on se réunit au réfectoire, où l'on trouve des journaux de presque toutes les nationalités représentées à l'Académie, on cause, on se promène dans le jardin, ou alors on étudie à la Bibliothèque.

L'Association des Auditeurs et Anciens Auditeurs de l'Académie, fondée en 1924, est un organe de sociabilité, vraiment intéréssant et qui rend des réels services à ses membres. Elle a pour but:

1e—de maintenir les relations intellectuelles entre les auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de Droit International, et de travailler au développement de l'esprit international;

2e—de faciliter le séjour des auditeurs de l'Académie à la Haye.

L'A. A. A. organise toutes les semaines des déjeuners au refectoire du Palais de la Paix et des diners collectifs à Scheveningue ; ces réunions donnent aux auditeurs l'occasion de passer la soirée en compagnie de plusieurs professeurs et autorités de l'Académie, leur permettant ainsi de mieux se connaître entre eux ; elle organise aussi des excursions, qui donnent aux auditeurs l'occasion de visiter la Hollande, en dehors des sentiers battus par les touristes, et de voir ce qu'il y a de mieux à la campagne et dans les villes.

C'est sous ses auspices que les auditeurs visitent chaque année les riches et délicieux musées hollandais, où l'on admire les chefs-d'œuvre de Rembrandt, de Ruysdael, de Paul Potter, de Vermeer, de Frans Hals, et à côté de ces

grands maîtres, les petits maîtres si bien compris par Fromentin, et qui donnent de la Hollande d'autrefois une réprésentation si pittoresque et si vraie; les villes magnifiques de Rotterdam et d'Amsterdam, celle-ci la grande ville ancienne et aristocratique, aux grands canaux majestueux et aux anciennes maisons patriciennes, celle-là la grande ville moderne, dont l'immense port — en rivalité constante avec Anvers — n'est dépassé par aucun en perfectionnement, et qui offre un spectacle inoubliable par son outillage et son activité.

D'autres visites, à quelques villes et lieux remarquables des Pays-Bas, tels que Delft, Dordrecht, Marken, Volendam, etc., ont également lieu et offrent à l'excursionniste l'occasion de voir les mille choses — moulins, canaux, prairies,

ciels, paysages, maisons, intérieurs, etc., qui font le charme de la Hollande.

La visite de l'Institut Royal Colonial d'Amsterdam permet de saisir l'œuvre admirable effectuée pas les Hollandais dans l'Archipel de la Sonde et de comprendre comment la Hollande a pu maintenir et organiser un pays 60 fois plus grand qu'elle.

A' la Haye, la ville aux jardins aimables et aux promenades charmantes, avec ses anciens bâtiments publics, auxquels une foule de souvenirs historiques sont attachés, ont vit libre d'inquiétude, en pleine paix.

C'est le bonheur, non la grande chimère ailée dont les poètes ont crée l'illusion, mais le bonheur tout court, doux, paisible et réèl.

J'éprouve un véritable plaisir à mani-

fester ainsi les impressions de mon séjour aux Pays-Bas et à signifier à mes amis Hollandais ma reconnaissance pour leur charmante hospitalité et mon admiration pour leur noble Patrie, dont le développement moral et matériel peut être égalé mais non surpassé.

Cette année, sur ma proposition, la direction de l'Association des Auditeurs et Anciens Auditeurs de l'Academie de Droit International décida l'organisation d'une suite de conférences sur les problèmes les plus intéressants des pays réprésentés à l'Académie. Ce fut ainsi que je fus amené à présenter à mes camarades d'études quelques considérations sur la politique coloniale et internationale de mon Pays. Simple causerie sans prétentions et hâtivement préparée, je la fais imprimer simplement dans le but de l'of-

frir aux amis que je me suis fait là-bas, comme souvenir des inoubliables jours passés à la Haye, ainsi qu'à quelques-uns de mes concitoyens, afin de les amener à visiter la Hollande et à y faire un séjour.

La Haye est un grand centre d'internationalisme, et il est évidemment d'un grande avantage pour les Portugais, qui s'intéressent au droit et à la politique internationale—et il y en a bon nombre—de connaître de plus prés les Institutions Internationales, qui y ont leur siège.

C'est dans ce but que je commencerai par faire une brève description de ces Institutions et transcrire le programme des cours quej'ai suivis à l'Académie de Droit International.

LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES À LA HAYE

LE PALAIS DE LA PAIX

Ce fut en 1903 que le citoyen américain Andrew Carnegie fit son cadeau historique pour l'établissement et la manutention perpétuelle à la Haye d'un Palais de la Paix, à l'usage du Tribunal Permanent d'Arbitrage, créé par la Convention du 29 juillet 1889.

La première pierre en a été posée pendant la deuxième Conférence de la Paix, en 1907, et l'inauguration en a eu lieu en 1913.

Le Palais de la Paix abrite aujourd'hui les Institutions suivantes :

LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

L'idée d'arbitrage présentée sous différentes formes depuis le moyen âge par des penseurs en avance de leur temps, n'était né-

cessairement qu'un timide essai, loin de satisfaire les partisans les plus ardents de l'arbitrage international. Quoiqu'il y ait eu depuis longtemps des cas isolés d'arbitrage international, ce n'est que vers le 19ème siècle que le nombre des différends ajustés de cette façon est devenu considérable. Au cours du 19ème siècle toutefois, l'arbitrage international s'est développé d'une façon remarquable et presque tous les États y ont acquis plus ou moins d'expérience. Il y avait donc déjà un fonds important de cas d'arbitrage, sur lequel pouvait s'établir une convention de ce genre, et de plus, les conférences d'organismes internationaux, tels que l'Institut de Droit International, et, dans un domaine un peu différent, l'Union Inter-parlementaire, avaient conduit les esprits dirigeants de tous les pays à échanger des vues, et à préparer le terrain, pour une action officielle. En 1889 la Conférence de La Haye institua une Cour d'Arbitrage, dite permanente, mais que est plutôt une liste permanente d'arbitres.

Tout en marquant une avance bien définie, la Cour Permanente d'Arbitrage ne réalise pas complètement les idées contemporaines. On l'accuse de n'être ni cour, ni perma-

nente ; il est certain que le bureau en est le seul organisme absolument permanent, tandis que la Cour ne forme qu'un jury, parmi les membres duquel, les parties en litige, une fois décidées en appeler à la Cour, peuvent choisir un tribunal pour leur cause particulière. On peut en appeler à la Cour si l'on veut, mais on n'y est pas obligé, même en cas d'arbitrage. Il n'en est pas moins vrai qu'une vingtaine de cas, quelques-uns de nature importante et délicate, lui ont été soumis, et que 44 États ont adhéré à la convention modifiée et étendue en 1907 par la deuxième Conférence de la Haye.

Par suite de la conclusion d'un nombre remarquable de traités d'arbitrage pendant les premières années du vingtième siècle, la Cour Permanente a acquis une large mesure de juridiction potentielle ; toutefois, depuis l'établissement de la Cour Permanente de Justice Internationale, il y a eu une tendance à substituer cette dernière Cour à la Cour Permanente d'Arbitrage, quand il s'agit du renouvellement de traités. Néanmoins, la création de la Cour Permanente de Justice Internationale n'a pas affaibli l'utilité de la Cour d'Arbitrage, car il y a un grand nombre de questions

parfaitement adaptées à une solution par arbitrage, qui, n'ayant pas un caractère légal juridique, ne sont pas du ressort de la Cour de Justice.

LA COUR PERMANENTE DE JUSTICE INTERNATIONALE

Un projet de convention pour l'établissement d'une Cour Judiciaire d'Arbitrage, (basée principalement sur le projet soumis par la Délégation des États-Unis), fut généralement approuvé en principe à la seconde Conférence de la Haye. Ce projet ne put être adopté en face de l'impossibilité de trouver un moyen, acceptable par tous, de procéder à la nomination des juges.

Au fond, cette Conférence fût un échec pour le pacifisme. En effet, la convention sur le règlement pacifique des conflits internationaux n'admit pas l'obligation de l'arbitrage. Cette erreur retomba d'une façon terrible sur les peuples, vu que la Convention n'a servi absolument de rien pour empecher, ou limiter, les effets de la catastrophe déchainée en 1914.

Heureusement la Société des Nations est

très vite arrivée à créer un organisme judiciaire permanent, dont l'autorité a considérablement grandi ces dernières années.

Établie, après autorisation de la Fondation Carnegie, dans le Palais de la Paix, auprès de la Cour Permanente d'Arbitrage, la Cour Permanente de Justice Internationale marque un nouveau pas vers le développement des relations internationales. Là aussi, les Statuts de la Cour, tels qu'ils ont été finalement approuvés par le Conseil et par l'Assemblée, ne satisfont pas entièrement les espérances des idéalistes ; par exemple, la soumission à la juridiction de la Cour est optionnelle et non obligatoire, quoiqu'on ait prévu la possibilité de l'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour, en faisant signer, avec ou sans condition, la clause soi-disant optionnelle. Certaines clauses du Traité de Paix, et d'autres traités aussi, confèrent juridiction à la Cour ; elle a de plus le droit de déterminer, si elle a juridiction, ou non, quand un cas lui est présenté par une des parties en litige sans l'assentiment de l'autre partie.

La Cour a déjà rendu 8 arrêts, deux desquels sont des arrêts rejetant des objections à la juridiction de la Cour, tandis qu'un autre

se rapporte à une demande sur l'interprétation d'un jugement rendu. Cinq procès ont donc été intentés devant la Cour, trois par une partie seulement et 2 par compromis entre les parties. Jusqu'ici il n'y a pas encore eu de procés en matière de Travail, de Transit ou de Communications, quoique des cas de ce genre aient été prévus dans les Statuts.

J'ai pu assister aux séances du dernier jugement rendu, sur l'affaire du «LOTUS» qui a suscité, en son temps, une certaine émotion dans les milieux maritimes — particulièrement ceux de France — et qui a interéssé vivement, tant les milieux maritimes, que les spécialistes du Droit International. Il s'agissait de la controverse, qui s'était élevée entre les gouverments français et turc, sur la question de savoir, si les tribunaux turcs étaient compétents, pour exercer des poursuites contre l'officier de quart du paquebot français «LOTUS», du fait des responsabilités qu'il aurait encourues dans une collision entre ce navire et un navire turc.

Cette controverse juridique fut portée devant la Cour Permanente de Justice Internationale, à la suite d'un compromis d'arbitrage

signé à Genève. La Cour donna gain de cause à la Turquie.

La Cour, aux termes de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations, a aussi délivré 12 avis juridiques à la demande du Conseil de la Société des Nations. Certains de ces avis se rapportent à de pures questions juridiques, quelques-uns à des disputes existant entre des États, et, dans ces cas, la procédure ressemble, jusqu'à un certain point, à la procédure contentieuse. Trois avis juridiques, quoique n'ayant pas la même valeur que des arrêts, apportent toutefois une contribution importante à la jurisprudence internationale, et la Cour et les tribunaux internationaux s'y réfèrent dans leurs arrêts.

En outre, le nombre des États, qui ont accepté la juridiction de la Cour, et la considèrent comme obligatoire, au cas de réciprocité avec ou sans d'autres conditions, s'élève maintenant à 24, et le nombre des traités généraux et particuliers, accordant la juridiction à la Cour, pour certaines classes de différends, et dans certaines circonstances, dépasse 160 et augmente sans cesse.

LA BIBLIOTHÈQUE CARNEGIE

Andrew Carnegie fût aussi le fondateur de la Bibliothèque. Dans l'acte de fondation, il est question de «a Court House and Library (Temple of Peace) for the Permanent Court of Arbitration.»

La Bibliothèque, qui n'était d'abord qu'à l'usage de la Cour Permanente d'Arbitrage, mais qui fût ouverte au public par l'administration de la Fondation Carnegie, est maintenant une des plus larges collections existantes de livres sur le Droit et sur tous les sujets d'intérêt international. Commencée en 1913, la Bibliothèque, grâce aux methodes du Dr. Molhuysen, le premier bibliothecaire, et à l'énergie déployée par ses successeurs, a supporté avec succés un grand nombre d'épreuves d'une sévérite, qui n'avait pas été prevue à sa formation. En plus de l'établissement de la Cour Permanente de Justice Internationale et de l'Académie de Droit Internationale, au Palais de la Paix, il y a eu dans ces dernières années un grand nombre de conférences sur différends sujets, qui ont toutes requis la présence d'une bibliothéque internationale d'exceptionnelle valeur. La Bi-

bliothèque possède plus de 60.000 volumes traitant du droit des gens, du droit internationale privé, du droit interne des différends pays, de l'histoire, de la diplomatie, de l'économie politique, du mouvement pacifiste et de l'internationalisme. Elle reste au courant par des achats importants et réguliers, ainsi que grâce au grand nombre de publications, qui lui sont envoyées par des gouvernements, institutions, professeurs et autres auteurs. Les publications portugaises sont, malheureusement, assez rares, et il est à souhaiter que dorénavant elles lui soient envoyées, au moins les officielles et celles des institutions scientifiques. L'organisation de la Bibliothèque est remarquable et les fonctionnaires, qui y sont attachés, en rendent l'utilisation encore plus facile et agréable. Je tiens á présenter à l'actuel Directeur, Mr. le docteur Jacob ter Meulen, l'expression de ma reconnaissance pour toutes les facilités qui me furent accordées pendant mon séjour à la Haye. Il va sans dire que les auditeurs ont libre accès à la Bibliothèque, et, ce qui est plus intéressant, ils peuvent emporter des livres chez eux, ce qui facilite de beaucoup leurs travaux. Une magnifique collection des différentes éditions

et des traductions des œuvres du grand précurseur hollandais Hugo Grotius, forment une particularité intéressante de cette Bibliothèque. La Collection Grotiana comprend plus de 500 éditions et traductions des diverses oeuvres de Grotius, parmi lesquelles 66 du «De jure belli ac pacis» et 79 du «De veritate religionis Christianae».

Il existe encore une autre organisation, d'un ordre différent de celui des institutions liées au Palais de la Paix, mais qui, comme l'Académie de Droit International, est d'un grand interêt international.

L'INSTITUT INTERMÉDIAIRE INTERNATIONAL

En 1917, alors que la guerre battait son plein, un certain nombre de légistes, d'économistes et d'hommes d'affaires hollandais, formèrent un plan pour l'établissement d'une organisation, dont la fonction serait de fournir à bref délai toutes sortes de renseignements sur le droit international public et privé, le droit et la jurisprudence hollandais et étrangers, les données statistiques et économiques,

la politique commerciale, et, en général, sur toutes les question d'importance internationale.

Le manque de renseignements de ce genre avait fait obstacle aux conférences internationales et avait souvent été une cause d'erreurs dans la conduite des affaires, des jugements des Cours et les décisions des gouvernements.

Le plan fut reçu avec enthousiasme dans tout le pays, et les fonds, nécessaires à la fondation de l'Institut Intermédiaire International, ne tardèrent pas à arriver, souscrits par des banquiers, des négociants, des armateurs, etc. Une magnifique manifestation de l'iniciative privée.

L'Institut fut établi en 1918 sous le patronage de quelques-uns des hommes les plus distingués de Pays-Bas ; le président du Conseil d'Administration, Mr. le docteur Loder, devint plus tard juge et premier Président de la Cour Permanente de Justice Internationale. Le directeur actuel en est Mr. Torley Duwel qui, dès le début, a été chargé de l'organisation et de la direction des travaux de l'Institut, et c'est en grande partie à son énergie et à sa prévoyance, qu'est dû le succès de

cet organisme. L'article 2 des statuts, qui définit ses buts, est conçu comme suit:

Le but de la fondation est de fournir des renseignements pour toute affaire d'intérêt international, ne présentant pas un caractère secret ou particulier, soit sur le droit des gens, le droit national ou international et son application, soit sur des questions économiques et statistiques, ou de politique commerciale. Ces renseignements sont fournis gratuitemente, sauf dans les cas prévus à l'article 19.

En principe, l'Institut fournit gratis tous les renseignements; ce n'est que dans des cas exceptionnels, qu'un payement est exigé et seulement pour défrayer les dépenses inévitables dans les recherches de renseignements.

On a fait des arrangements avec un ou plusieurs correspondants, dans un nombre de pays toujours croissant, afin d'obtenir des renseignements, que l'Institut lui-même ne pourrait fournir. Ces correspondants sont généralment des légistes, des professeurs ou des fonctionnaires, et ils envoient à l'Institut une foule de rapports, sur les lois nouvelles et sur d'autres sujets, offrant des apparences d'intérêt.

De nombreuses publications sur divers sujets d'intérêt international ont été faites aussi par l'Institut ; entre autres : un volume contenant les conventions de la Haye, de 1902 et de 1906, sur le droit privé international et la jurisprudence qui s'y rapporte, un répertoire des récents traités internationaux, une collection de renseignements se rapportant à la Société des Nations, etc. Les questions sur lesquelles on consulte l'Institut sont d'une variété très étendue : questions sur les impôts dans les différents pays, sur la jurisprudence des Conseils des prises, sur les lois de nationalisation des divers États, sur les droits de publication, sur les changements de domicile, sur le droit commercial, etc.

L'Institut a soin de se limiter à fournir des reseignements, s'abstenant toujours de donner son avis.

L'Institut comporte deux sections : la section juridique et la section economique. Il publie un bulletin trimestriel en français. Ce bulletin, principal travail de l'Institut, constitue une précieuse collection de renseignements sur une grande variété de sujets et il en a déjà été publié 16 volumes.

A coté de relevés de publications officiel-

les, touchant le droit internatinal public et privé, d'aperçus sur les évènements et différents internationaux, on trouve dans le Bulletin: des articles sur la jurisprudence et autres sujets spéciaux, des indications bibliographiques, des resumés des délibéıations et des analyses des résultats des divers congrés et conférences, des textes de lois promulguées dans des Etats, dont la langue est peu répandue, etc.

L'ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL

Á la deuxième Conférence de la Paix, en 1907, on avait proposé de fonder une Académie de Droit International et, les premiers pas, vers la réalisation de ce projet, furent faits par le Professeur Asser en 1910. Il forma un petit Comité provisoire pour considérer la question et, l'année suivante, un Comité préparatoire des Pays-Bas établit un plan d'action.

Un des buts principaux, suivant le Professeur Asser, en était «d'internationaliser le

droit international» qui, lorsqu'il est enseigné dans les écoles des différents pays, se trouve nécessairement coloré de caractéristiques nationales. Le plan était d'arranger des séries de conférences, pendant les vacances universitaires, afin de ne pas empiéter sur l'action des Universités nationales. Ces conférences seraient faites par des érudits de différentes nationalités, qui ne seraient pas exclusivement attachés à l'Académie. La fondation Carnegie se chargea des dépenses, donnant ainsi à la nouvelle Académie une position indépendante, sans l'aide des gouvernements.

Toutefois, avant de fonder l'Académie proposée, on demanda l'avis du Comité Consultatif Carnegie de l'Institut de Droit international ; en même temps, le gouvernement des Pays Bas s'informa auprés des autre gouvernements. Le Comité approuvant l'idée et les réponses des gouvernementes se trouvant favorables au projet, l'Académie fut fondée en 1914 à une séance du Comité Consultatif Carnegie, de l'Institut de Droit International, tenue au Palais ds la Paix. Les statuts de l'Académie incorporent les principes recommandés par le Comité préparatoire des Pays Bas ; le but de l'Académie est clairement in-

diqué dans l'Article II, dont la teneur est la suivante :

L'Académie constitue un centre de hautes études de droit international (public et privé), et des sciences quí s'y rapportent, afin de promouvoir un examen approfondi et impartial des problêmes portant sur les relations juridiques internationales.»

L'enseignement de l'Académie, donné en langue française par des professeurs de différentes nationalités, dans la liberté absolue de la pensée, mais avec toute l'objectivité necéssaire pour un auditoire si international, est conçu dans un esprit á la fois pratique et hautement scientifique et se différencie des enseignements similaires des Universités et des grandes Écoles Nationales, parce qu'il est plus varié, plus spécial et plus approfondi.

Bien que, de temps à autre, des difficultés se soient élevées pour les professeurs de pays anglo-saxons, du fait de la prescription instituant la langue française comme langue d'enseignement, on a décidé de maintenir ce règlement ; il importe seulement de choisir des professeurs, qui possédent assez la langue française, pour s'exprimer dans cette langue d'une manière satisfaisante.

Il ne s'agissait pas seulement de trouver

des conférenciers de valeur, mais encore de leur donner une audience appropriée; ou s'attendit donc à ce que les conférences fussent suivies par des diplomates et des fonctionnaires des différents pays La première session de l'Académie devait avoir lieu en 1915, mais, par suite de la guerre, ce n'est qu'en 1923 que l'Académie se mit à l'oeuvre. Depuis cette époque, un nombre toujours croissant d'auditeurs de toutes nationalités en a suivi les cours.

Pour donner une idée du caractère vraiment international de l'Académie, il suffit d'observer, qu'en 1927 les conférenciers appartenaient à 11 nationalités différentes, tandis que les auditeurs présents représentaient 41 nations.

Des docteurs en droit, des avocats, des journalistes, des diplomates, des fonctionnaires, des magistrats, des officiers, des professeurs, des étudiants, composaient la majeure partie de l'auditoire.

Il est impossible dans un espace aussi restreint de faire mention de tous les sujets traités par les différents conférenciers ; qu'il nous suffise de publier le programme ; il couvre toutes les branches du Droit international public et privé.

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE

établie avec le concours

de la

DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

PROGRAMME

De L'ENSEIGNEMENT POUR L'ANNÉE 1927 (Cinquième année)

4 Juillet-27 Août

PREMIÈRE PÉRIODE: 4-30 Juillet 1927

DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DU DROIT INTERNATIONAL.

Les publicistes espagnols de XVIe et XVIIe siècles et l'École moderne du droit international (10 leçons). —M. Camilo BARCIA TRELLES, Professeur de Droit international à l'Université de Valladolid.

PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.

La morale internationale (6 leçons). — M. H. KRAUS, Professeur à l'Université de Kœnigsberg.

PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.

La théorie de l'autonomie de la volonté (6 leçons).— M. NIBOYET, Professeur à l'Université de Strasbourg.

MATIÈRES SPÉCIALES DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.

La conception du droit international privé d'après la doctrine et la pratique en Grèce (6 leçons). — M. Streit, ancien Ministre des Affaires Étrangères de Grèce et Professeur de Droit public et privé à l'Université d'Athènes, Membre de l'Institut de Droit international et de la Cour permanente d'Arbitrage de La Haye.

DROIT ADMINISTRATIF INTERNATIONAL.

La pratique des plébiscites internationaux (6 leçons). — Miss S. Wambaugh, Auteur de *A Monograph on Plebiscites,* ancien expert du gouvernement du Pérou pour le plébiscite de Tacna et Arica.

DROIT COMMERCIAL ET ÉCONOMIE INTERNATIONAL.

Trusts et cartels internationaux (6 leçons). — M. Edmond Lebée, Professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques de Paris.

DROIT FINANCIER INTERNATIONAL.

L'évasion fiscale; coopération internationale en matière fiscale (6 leçons). — M. Edwin R. A. Seligman, Professeur à l'Université de Columbia.

DROIT PENAL INTERNATIONAL.

L'expulsion et les difficultés internationales que soulève sa pratique (6 leçons). — M. de Boeck, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux, Membre de l'Institut de droit international.

ORGANISATION INTERNATIONALE.

L'organisation de la médiation et de la conciliation internationale (6 leçons). — M. Efremoff, ancien Président du groupe russe de l'Union interparlementaire et ancien Ministre de Russie.

Les migrations internationales et leur réglementation (6 leçons). — M. Varlez, Professeur à l'Université de Gand, Chef du Service des Migrations au Bureau international du Travail.

JURISPRUDENCE INTERNATIONALE.

La condition juridique internationale des Nations britanniques (6 leçons). — M. Baker, Professeur à l'Université de Londres.

DROIT DE LA GUERRE ET DE LA NEUTRALITÉ.

La guerre chimique et le mouvement pour sa répression (6 leçons). — M. le Jonkheer W. J. M. van Eysinga, Professeur à l'Université de Leyde.

DEUXIÈME PÉRIODE : 1er-27 Août 1927

DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DU DROIT INTERNATIONAL.

La théorie du droit naturel depuis le XVIIe siècle et la doctrine moderne (10 leçons). — M. Le Fur, Professeur à l'Université de Paris.

PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.

Le fondement du droit international (6 leçons). — M. Alf. Verdross, Professeur à l'Université de Vienne, Membre du Conseil de la Société allemande de Droit international, Directeur de la *Revue de Droit public (Zeitschrift für Offentliches Recht)*.

PRINCIPES DU DROIT INTERNACIONAL PRIVÉ.

Les changements de nationalité d'après les traités de paix ayant mis fin à la guerre mondiale (6 leçons). —M. le Dr SCHAETZEL, Agent du Gouvernement allemand près les Tribunaux arbitraux mixtes.

MATIÈRES SPÉCIALES DE DROIT INTERNATIONAL PRIV .

La conception du Droit international d'après la doctrine et la pratique en Italie (6 leçons). — M. DIENA, Professeur à l'Université Royale de Pavie, Membre du Conseil du Contentieux diplomatique auprès du Ministère des Affaires Étrangères d'Italie, Membre et Vice-Président du Comité pour la codification progressive du droit international auprès de la Société des Nations, Membre et ancien Vice-Président de l'Institut de Droit international.

DROIT ADMINISTRATIF INTERNATIONAL.

Le service de l'assistance publique dans les relations internationales (6 leçons). — M. BRONDI, Professeur à l'Université de Turin, Sénateur du Royaume d'Italie.

DROIT COMMERCIAL ET ECONOMIQUE INTERNATIONAL.

Le droit international des assurances (6 leçons).— M. Oswaldo STEIN, Membre de la Division scientifique du Bureau international du Travail.

DROIT FINANCIER INTERNATIONAL.

Aspects juridiques des transferts contractuels de richesse entre États (3 leçons).—Sir John Fischer WILLIAMS, Conseiller juridique britannique à la Commission des Réparations.

DROIT PENAL INTERNATIONAL.

Crimes et delicts contre la sûrete des États etrangers (6 leçons).— M. Maurice Bourquin, Professeur à l'Université de Bruxelles, associé de l'Institut de Droit international.

ORGANISATION INTERNATIONALE.

L'organisation des tribunaux mixtes d'Égypte (6 leçons). — M. Heyligers, Juge aux Tribunaux mixtes d'Egypte, ancien Directeur au Ministère des Affaires Etrangères des Pays Bas.

Le développement du Pacte de la Société des Nations (6 leçons).—M. Schucking, Professeur en Droit, Directeur de l'Institut de Droit international à Kiel, Membre de la Cour permanente d'arbitrage, Membre du Reichstag.

JURISPRUDENCE INTERNATIONALE.

La pratique des mandats coloniaux et les enseignements qui s'en dêgagent (6 leçons).—M. H. Rollin, Ancien chef du cabinet du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Expert juridique et délégué suppléant du Gouvernement belge à la Société des Nations.

DROIT DE LA GUERRE ET DE LA NEUTRALITÉ.

La notion de la neutralité et la Société des Nations (6 leçons).—M. John B. Whitton, Avocat au Barreau de la Californie, Professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, Paris.

ALLOCUTION
DE
MR. PAUL LAVOIE
AVOCAT AU BARREAU
DE
QUEBEC

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES AUDITEURS ET ANCIENS AUDITEURS DE L'ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE

Mesdames, messieurs,

Vous présenter le conférencier du jour m'est une tâche aussi facile qu'agréable. «La politique coloniale et internationale du Portugal» : tel est le thême, particulièrement intéressant, que traitera M. Miguel de Abreu.

Ce m'est un réel plaisir, Monsieur, de vous exprimer la satisfaction qu'éprouveront les Auditeurs de l'Académie à vous écouter parler de votre beau pays. Ancien député des Açores au Parlement de Lisbonne, ancien gouverneur civil de Braga, délégué de votre Parlement à la conférence interparle-

mentaire du comerce, en 1918, directeur d'une importante revue économique qui est publiée en trois langues, vous allez nous rappeler avec l'autorité et le charme que comportent votre compétence et l'amitié intellectuelle qui règne entre nous tous, le glorieux passé de la nation portugaise, la part considéralle qu'elle a prise au progrès de la civilisation. Des origines à l'époque du prince Henri-le-Navigateur, de la célèbre école de marine qu'il fonda à Sagres, au XIV ème siècle, jusqu'á nos jours, tout, dans les annales de votre histoire, révèle la force d'expansion d'un peuple, qui peut se réclamer du prestige que confère, dans les relations internationales, le privilège d'une antique noblesse. En condensant, dans une rapide synthèse, le passé, le présent et l'avenir du Portugal, vous nous direz les titres qu'il posséde à notre admiration. Nous vous savons gré, Monsieur, d'avoir accepté de nous faire bénéficier ainsi de l'utile leçon, qui se dégage de la philosophie de l'histoire de votre Pays, dont le nom rappelle, à lui seul, un riche trésor de traditions et promet pour l'avenir les réalisations les plus heureuses et les plus fécondes.

LA POLITIQUE COLONIALE

ET

INTERNATIONALE DU PORTUGAL

MESDAMES, MESSIEURS,

Parmi les causeries portant sur les problèmes les plus intéressants de nos pays respectifs, on en a prévu une sur le Portugal et comme je suis l'unique Portugais á l'Académie, c'est donc á moi qu'il appartient aujourd'hui de vous entretenir de mon pays.

Tenu par le court laps de temps qui m'est donné, à choisir entre un exposé des points particuliers relatifs au Portugal, et un examen d'ensemble des problèmes portugais, j'ai préféré la première solution, car la deuxième ne m'aurait pas permis de sortir des généralités ; je peux ainsi approfondir deux chapitres de l'actualité portugaise : celui de nos colonies et celui de notre politique internationale.

Permettez-moi cependant de brosser à grands traits un tableau de notre territoire et de notre race ; ce travail est nécèssaire pour la compréhension de notre politique internationale traditionnelle et de notre histoire coloniale, car il est indispensable d'analyser le présent conjointement avec le passé.

LE PAYS

Le Portugal est situé à l'extrémité occidentale du continent européen à une latitude où les ice-bergs n'arrivent jamais et, sur la route des navires cinglant de l'Atlantique du Nord à la Méditérranés, il occupe une position lui donnant un rôle économique de premier plan.

Lisbonne est le port d'Europe le plus rapproché du canal du Panama, et par suite de l'Océan Pacifique, en même temps qu'il se trouve être le terminus naturel de la navigation de l'Amérique du Sud à l'Europe Occidentale. Lagos, en Algarve, est le port européen le mieux situé pour une escale entre la côte occidentale de l'Afrique et le nord et le nord-ouest de l'Europe. Les avantages des îles Açores, pour la navigation maritime et aérienne, sont bien connus.

Le Portugal occupe dans la péninsule ibérique une superficie de 89.106$^{km^2}$ habités par 6.031.000 habitants. Au territoire continental s'ajoutent les archipels de Madère et des Açores, formés de 9 îles, d'une superficie 3.164$^{km^2}$ et peuplés par 479.000 habitants.

Comme il y a toujours une regrettable

tendance à confondre le Portugal avec l'Espagne, je vous dirai que les deux pays ont des caractères géographiques et climatériques absolument distincts, et qu'ils sont habités par deux peuples dissemblables en race et en psychologie, parlant deux langues différentes, quoique latines toutes deux. Si nous examinons à vol d'oiseau la configuration du sol de la péninsule, nous verrons que les montagnes sont distribuées d'une façon irrégulière sur le sol portugais, et sont plus nombreuses et plus élevées au nord qu'au sud du Tage. Ce ne sont pas — comme en Espagne — des masses compactes s'opposant à la circulation ; elles sont coupées par des vallées transversales, permettant des communications faciles et s'étendent perpendiculairement aux côtes ; elles se terminent en forme de plateaux propres à la formation d'agglomérations urbaines ; leur altitude va en décroissant jusqu'à la mer, de sorte que les vents de l'Océan chargés d'humidité exercent un influence bienfaisante sur tout le territoire, excepté dans la province de Traz os Montes qui, comme son nom l'indique, «outre monts», est séparée de la mer par une masse compacte montagneuse; elles sont aptes au boisement jusqu'à

1200 métres et à l'agriculture jusqu'à 900/1000 mètres; leur disposition par rapport à la mer facilite la condensation de la vapeur d'eau, et par conséquent augmente le débit des cours d'eau, entrecoupés de chutes dont la puissance disponible pourrait atteindre 500.000 chevaux; le sol portugais descend en pente douce du nord et de l'est, par plateformes, plus ou moins accentuées, vers le sud et l'ouest, ce caractère étant plus acentué au sud qu'au nord du Tage.

En Espagne, au contraire, les montagnes forment des masses compactes, qui courent presque toujours parallèlement aux côtes, et ne sont pas séparées par des vallés transversales, d'où des difficultés pour la circulation commerciale et un climat continental, tandis qu'en Poutugal le climat est tempéré et la saison froide peu rigoureuse. Il y a en outre une opposition altimétrique naturelle entre le Portugal et l'Espagne, puisque dans cette dernière ce sont les régions d'une altitude supérieure à 1200 metres, qui ont un pourcentage voisin de celles d'une altitude inférieure en Portugal. D'ailleurs l'altitude moyenne du Portugal est de 300 mètres, de beaucoup inférieure à celle de l'Espagne.

En ce qui concerne la nature du sol il y a une autre différence: les terrains arides ou sablonneux et les cîmes dénudées des montagnes ne constituent pas plus de 6% du territoire portugais, tandis qu'en Espagne ce pourcentage en est plus élevé.

94% des terres portugaises peuvent être plantées d'arbres ou cultivées; ce pourcentage est beaucoup moins élevé en Espagne. Ainsi, la péninsule peut être divisée en deux zônes distinctes, l'une sèche: l'Espagne; l'autre humide: le Portugal.

D'un autre côté, la côte portugaise se prolonge sous l'océan, sans s'abaisser au dessous de 200 mètres, à une distance qui varie de 5 à 35 kilomètres. C'est sur cette bande, qui porte le nom de plateau continental, que croissent les plantes marines et que se développe la faune herbivore maritime. Les courants maritimes, qui longent les côtes portugaises, ont aussi une action bienfaisante sur cette faune, et c'est pourquoi la pêche y donne d'excellents résultats. En Espagne, au contraire, on arrive rapidement aux profondeurs abyssales, excepté sur les côtes voisines du Portugal; aussi les côtes espagnoles sont elles moins abondantes en poisson. En

résumé, le climat est plus doux au Portugal qu'en Espagne et les conditions naturelles de vie et d'exploitation du sol y sont plus faciles. L'Espagne est en superficie 5 fois et demie plus grande que le Portugal, mais sa population est seulement 3 fois plus nombreuse. La densité au km² est chez nous de 76 habitants alors qu'elle est de 42 seulement en Espagne. Ces chiffres sont la synthèse de ce que je viens de vous dire. J'ajouterai encore, en ce qui concerne le territoire portugais, qu'il pourrait facilment contenir le double de la population actuelle, car les ressources du sol et du sous-sol y sont amplement suffisantes, et la natalité y est élevée ; il faudrait simplement effectuer le remembrement de la proprieté dans le nord, où elle est trop morcelée, et la diviser dans le sud, où elle est trop concentrée ; ceci créerait des nouvelles conditions de vie dans l'économie nationale, et arrêterait l'émigration, qui nous saigne à blanc toutes les années.

LA RACE

Le Lusitanien — véritable autochtone de la péninsule — est un dolichocéphale moyen,

aux cheveux foncés, à la stature petite et au teint brun; d'autres éléments ethniques concourent à la formation du type portugais, à savoir: la race brachycéphale ou Cévenole d'aprés la classification de Deniker, la race blonde ou nordique et la race sémitique phénicienne; les races dolichocéphale, brachycéphale et nordique prédominent au nord et au centre et la dernière au sud. On sait, en effet, que les Phéniciens ont colonisé les côtes de la péninsule ibérique sans jamais exercer leur influence dans l'intérieur du pays.

Cependant la population portugaise est anthropologiquement homogène et l'indice céphalique moyen est de 76,4; il est de 78,2 — 82,7 — 83,6 en Espagne en Italie et en France respectivement. Ces quatre pays ont reçu l'apport des deux élements éthniques brachycéphale et dolychocéphale, mais en différentes proportions. L'influence dolychocéphale a été plus importante au Portugal que dans les autres pays. Dans le reste de la péninsule, d'aprés un anthropologiste espagnol, D. Frederico Oloriz, le brachycéphale est l'élément le plus constant, même en Galice. En outre, à l'homogénéité ethnique au Portugal correspond la diversité en Espagne, qui est

un agrégat de différentes nationalités latentes.

Les caractères ethniques, ainsi que les géographiques, séparent les deux peuples. Les différences de psychologie sont aussi à considérer; surtout entre le Castillan et le Portugais, le premier plus exclusiviste et plus aristocrate, le second plus sociable et plus démocrate; dans la poésie les Castillans sont avant tout héroïques, les Portugais sont surtout lyriques.

Les différences entre les deux peuples sont plus facilement apercevables, si nous nous transportons au Nouveau Monde, et examinons les colonisations portugaise et espagnole; la première a donné naissance à une nation unie et stable, la dernière à une quinzaine de nations. En effet il y a au Brésil une unité de race et de sentiments, qui n'existe pas entre les autres nationalités de l'Amérique latine.

On dit parfois qu'il n'y a pas de frontière entre les deux pays: erreur profonde. Je vous ai donné les traits caráctéristiques des territoires portugais et espagnol; la solution de continuité coïncide presque toujours avec la frontière politique, celle-ci ne manque donc pas de réalité géographique.

A ce sujet, je crois intéréssant de vous citer l'opinion d'un savant bien connu, Elisée Reclus; dans sa Nouvelle Géographie Universelle vous trouverez des pages, où la théorie du séparatisme des deux parties de la péninsule est exposée d'une façon magistrale. Je me permets de vous en lire quelques-unes.

«Il semblerait d'abord que, par un résultat naturel des attractions géographiques, le Portugal dût faire partie intégrante d'un Ètat ibérique comprenant toutes les provinces transpyrénéennes; pourtant, ce n'est point un effet du hasard ni la conséquence d'évenements purement historiques. Si le Portugal a presque toujours eu une existence nationale indépendante de l'Espagne, il faut remarquer en premier lieu que la partie du rivage devenue portugaise est à peu près rectiligne, elle se distingue par l'extrême uniformité de ses plages et contraste absolument avec les côtes espagnoles. Les mêmes conditions de vents, de courants, de climat, de faune et de végetation, se trouvent sur tout le développement du littoral lusitanien; et par suite les habitants ont dû s'accoutumer au même genre de vie, nourrir les mêmes idées, tendre naturellement à se grouper en un même corps politique. C'est par le littoral et de proche en proche que le Portugal s'est constitué en Ètat indépendant; le royaume s'est formé successivement d'une vallée fluviale á l'autre vallée fluviale, du Douro au Minho et au Tage, du Tage au Guadiana, «d'échelon en

échelon», suivant l'expression du géographe Kohl, puis, après avoir été momentanément détruit, c'est de la même manière qu'il s'est reconstitué.

La zone de largeur uniforme, qui s'est détachée du corps de la péninsule Ibérique pour suivre la destinée des campagnes du littoral, était également limitée d'avance par les conditions du sol et du climat. Dans son ensemble, la zone lusitanienne est formée par la déclivité des plateaux espagnols s'abaissant de terrasse en terrasse et de chaínons en chainons vers la côte océanique. La limite naturelle des grandes pluies, que les vents d'ouest apportent sur les collines et les monts du Portugal, coincide précisement avec la frontière des deux pays: d'un côté, l'atmosphère humide, les averses fréquentes, la riche végétation forestière; de l'autre, un ciel aride sur un terre desséchée, des plaines sans arbres. L'abondance des pluies sur le versant portugais accroît aussi brusquement l'importance des cours d'eau qui descendent des plateaux de l'intérieur; en Espagne, c'étaient de faibles rivières au cours obstrué de pierres; en Portugal, ce sont des fleuves abondants ou même navigables. En outre, les bornes naturelles, posées par les défilés et les rapides à la navigation du Minho, du Douro, du Tage, du Guadiana, se trouvent dans le voisinage de la frontière politique. Toutes ces raisons expliquent suffisamment pourquoi le Portugal, en se séparant de l'Espagne, a pris la forme d'un quadrilatère régulier. De même que dans un précipité chimique un cristal prend une existence distincte et se limite par des arêtes précises, de même le Portugal s'est détaché du reste de la Péninsnle, en se donnant des

frontières presque rectilignes. Le port si bien situé de Lisbonne a été, pour ainsi dire, le noyau qui a servi de centre à ce cristal. Il se développait une force propre, independante de celle qui faisait graviter vers Tolède ou Madrid le reste de la Péninsule. La partie vivante, active, du grand corps ibérique s'est élancèe hors de la lourde masse de l'Espagne trop lente à la suivre dans son mouvement.»

Dans une publication officielle espagnole, *Reseña Geografica e Estatistica de España,* publiée en 1912 sous les auspices du Ministère de l'Instruction et des Beaux Arts, par la Direction Générale de l'Institut Géographique et Statistique, nous trouvons un témoignage autorisé en faveur de cette thése. C'est celui de l'ingénieur espagnol D. Antonio Garcia del Real, qui souscrit l'Introduction de la publication mentionnée, dont je vous traduis, tant bien que mal, la partie qui se rapporte au sujet qui nous intéresse :

Le centre de la Péninsule est un plateau élevé, d'une hauteur moyenne de 600 mètres, qui forme une espèce de péninsule secondaire au dedans de la principale. En effet, si le niveau des eux de la mer venait à s'élever de 500 mètres, la vallée de l'Ebre serait presque entièrement submergée ainsi que celle du Guadalquivir ; la moitié occidentale des vallées du

Tage et du Guadiana disparaîtrait sous les eaux, et la péninsule qui en résulterait, celle que nous appelons plateau central, ne serait unie au continent européen que par l'isthme étroit des provinces Basques.

Notre sol a deux versants, l'un vers l'Atlantique, l'autre vers la Méditerranée, ce dernier rapide et le premier plus suave, surtout dans le centre de l'Espagne ; toutefois, étant donnée l'altitude moyenne de notre sol, le courant des fleuves y est généralement rapide et le terrain se draine en peu de temps. En général les fleuves d'Espagne coulent sans rendre de grands services ni à l'agriculture ni à l'industrie, par suite des grandes variations de leurs dèbits et de l'escarpement de leurs rives.

La ligne, qui sépare le versant de la Méditerranée de celui de l'Atlantique, peut être comparée à un *S* inscrit dans la portion orientale obtenue en coupant le trapèze, qui forme schématiquement le contour de la Péninsule, par la ligne qui en unit le milieu des bases.

L'extrémité NE de cet *S* serait le Cap Creus, point orientale extrème de la chaíne des Pyrénées ; le trait supérieur représenterait cette chaíne, la courbe centrale serait la chaíne ibérique et le trait inférieur la chaíne andalouse jusqu'à la pointe de Tarifa.

Toutes les eaux, qui tombent sur la Péninsule à l'ouest de cette ligne, descendent vers l'Atlantique. Par conséquent, le versant occidental est beaucoup plus étendu et moins incliné que le versant méditerranéen, où il n'y a qu'un fleuve d'importance, l'Ebre, dont le bassin coïncide avec le diamètre supérieur

de l'*S* de partage ; les autres fleuves ont un cours restreint et très incliné. Tandis que l'Ebre et le Guadalquivir, qui prennent leur source à une altitude de 1800 mètres, ont respectivament 928 et 680 kilomètres de long, l'Almanzona et le Guadalention, qui descendent de 1926 mètres et de 1150 mètres, n'ont que 123 et 214 kilomètres respectivement.

La chaîne montagneuse, qui marque le partage des deux grands versants espagnols, a une pente si inclinée vers la Méditerranée et fait un tel détour vers son centre, qu'on peut la comparer à une muraille qui isole le plateau central et ne s'ouvre que vers l'occident.

Les communications du centre avec le littoral sont faciles le long des parallèles et de l'Est à l'Ouest, mais elles sont difficiles vers la Méditerranée par le bassin de l'Ebre et très difficiles en toute autre direction. Le Portugal sépare la zone maritime la plus accessible du centre de la Péninsule, et l'Espagne avec un littoral très étendu n'a d'autre communication facile avec l'intérieur que par la vallée du Guadalquivir.

Le versant occidental se trouve divisé en cinq bandes inégales par quatre chaînes de montagnes, qui enferment les bassins du Douro, du Tage, du Guadiana et du Guadalquivir. Il ne reste au Nord qu'une bande étroite, qui déverse directement ses eaux dans le golfe de Gascogne et qui est limitée par ce golfe et par le prolongement des Pyrénées, c'est-à-dire, par les Monts Cantabres.

Toutes ces chaînes de montagnes, de même que les thalwegs des quatre grands bassins du versant

oriental, sont dirigées principalement de l'Est à l'Ouest en territoire espagnol, tandis qu'en pénétrant dans le territoire portugais, elles changent brusquement de direction, pour s'incliner du Nord Ouest au Sud Est, comme si elles obéissaient à la même cause de déformation, comparable à une force dirigée du Nord au Sud et appliquèe à l'extrémité occidentale de la Péninsule.

Tout cela nous prouve que la frontière entre l'Espagne et le Portugal n'est pas aussi conventionnelle qu'on le croit d'habitude, et il n'en peut être autrement, car les faits, qui déterminent l'apparition de nouvelles nationalités, ne se produisent pas sans cause. Quoique cette frontière n'ait pas l'importance de certaines autres, qui semblent destinées à isoler les peuples, elle n'en a pas moins une réalité géographique, malgré qu'en certains points elle ne suive ni cours d'eau ni lignes de partage bien caractérisées. La frontière franco-espagnole même, malgré l'existence de la chaíne des Pyrénées, ne suit la ligne naturelle de séparation des eaux que sur quelques points et serpente en bien des endroits par des lignes conventionnelles, traversant des bassins, laissant à une des deux nations des vallées qui, par leur position hydrographique, appartiennent à l'autre, et coupant souvent en deux des propriétés, où le laboureur pourrait faire passer sa charrue dans la même journée, et sans la relever, d'une nation à l'autre.

Les coudes du Douro, les défilés que traverse le Tage en pénetrant en Portugal et la courbe du Guadiana sont dûs à l'existence des massifs inclinés du NE. au SO. qui constituent la frontière naturelle du

pays voisin. De tels obstacles ont enclos à l'Ouest toute la partie centrale de la Péninsule, depuis les Monts Cantabres jusqu'à la chaîne andalouse et, retenant les eaux, ont donné naissance à l'époque tertiaire, aux lacs des deux Castilles. Où s'arrêtèrent ces lacs, s'arrête approximativement aujourd'hui la Castille. Les aspérités qui constituaient les rives occidentales des ces lacs et qui empêchent aujourd'hui la navigabilité du Douro et du Tage au delà du Portugal, sont les murs naturels d'une forte frontière qui ne disparaît qu'entre l'Alemtejo et l'Extremadure espagnole, vers Badajoz, et dont le caractère explique le démembrement du sol de la Péninsule.

De cet examen du territoire, de la race et de la psychologie des deux peuples nous voyons qu'il ne faut pas les confondre.

LA NATION

La partie de la péninsule ibérique occupée par le Portugal s'appelait autrefois la Lusitanie. Les lusitaniens furent les émules des héros de Numancia dans leur résistance à l'invasion romaine ; plus tard, quand l'Islamisme se rendit maître de presque toute la péninsule, les lusitaniens furent de ceux qui ne fusionnèrent pas avec l'envahisseur et aussitôt que la libération du sol ibérique eut

commencé, aprés la victore de Covadonga, ils prirent les armes contre l'oppression arabe. Dés lors la Lusitanie reprit naissance. Elle fit d'abord partie du royaume de Léon, mais á la fin du XIème siècle, la part déjà delivrée des Arabes se constitua d'abord en comté et ensuit en royaume indépendant.

Limités au Nord par la Galice, dont les habitants étaient presque de même race et de même langue, mais dont ils étaient séparés par des intrigues de princes, les lusitaniens n'avaient comme ennemi que le Maure, qui guerroyait au sud de leur frontière.

Cependant, les castillans, à l'est, cherchè-à plusieurs reprises l'absorption de l'état naissant, mais sans y réussir. Les luttes contre les maures finirent avant la fin du XIIIème siècle, exactement en 1252. En Espagne elles finiront seulement à la fin du XVème siècle, au cour du 1er voyage de Cristophe Colomb.

Le Portugal fût ainsi le premier pays d'Europe—après les invasions barbares qui renversèrent l'Empire romain—à établir ses limites territoriales, qui sont restés inchangées depuis 7 siècles.

Ces limites ne permettaient pas aux portugais une expansion vers le continent.

Placés, comme les phéniciens, entre les montagnes et la mer, nous étions naturellement poussés vers l'Océan. En outre, les légendes anciennes signalaient vers l'Ouest l'existence d'îles et de continents. La fameuse Atlantide a-t-elle existée? On n'en sait rien, mais il est probable que les Açores soient les restes d'un continent disparu par un grand cataclysme. Nous étions donc — en même temps—poussés et attirés vers la mer.

Déjá les dernières conquêtes aux maures, celles des villes du littoral de Algarve, à l'extrême sud du Portugal, avaient été faites à l'aide d'escadres parties de Lisbonne. Mais ce n'etaient encore que des voyages côtières.

Cependant, à cette epoque là, la navigation dans la Mediterrannée était déjà assez notable et les navires genois et florentins venaient jusqu'à Lisbonne. Un noble genois y venu, parait-il, pour des affaires commerciales, y resta comme amiral de la flotte, qui, sous sa direction, prit un essor considérable.

Les constructions navales furent améliorées et les procédés de navigation perfectionnés.

Ceci se passe à la fin du XIII[ème] siècle et

au commencement du XIVème. Après un siècle d'aprentissage maritime, au debut du XVème siècle, en 1415, les portugais font leur première expédition maritime de grand envergure, la conquête de Ceuta, qui ouvre l'ère des découvertes.

Sans user inutilement nos forces à la conquête du Maroc, toujours en rébellion contre ses conquérants, nous nous sommes limités à occuper quelques places fortes de la côte et avons ensuite envoyé nos caravelles vers le Sud. L'initiateur, l'animateur des découvertes, fut le prince Henri, le Navigateur. De sa résidence à Sagres, à la pointe du Cap Saint-Vincent, à l'extrême sud du Portugal, il prépara scientifiquement les découvertes maritimes. Lecteur curieux et assidu de récits de voyages et d'explorations, entouré de savants et de cartographes, il restera dans l'histoire comme la personnification de l'esprit nouveau, qui poussait les Portugais vers la mer inconnue. L'œuvre des découvertes n'est point une aventure, du moins en ce qui concerne leur organisation et leur but; cependant, leur mise à exécution fut vraiment une aventure, car l'Atlantique était une grande énigme, objet de contes terrifiants; ajoutez

à cela que les caravelles ne jaugeaient guère qu'une centaine de tonnes, parfois moins encore.

Les premières découvertes, celles des archipels de Madère et des Açores, eurent lieu au commencement du XVème siècle.

Nous gagnons le Cap-Vert en 1447 et franchissions l'Equateur en 1471. Des légendes couraient, répandant la terreur parmi les marins des caravelles ; ainsi, on prétendait que la zone torride était complètement aride. Nos marins, en doublant le Cap-Vert, furent bientôt rassurés sur cette prétendue aridité, mais aprés avoir passé l'Equateur, ils se sentirent désorientés en apercevant d'autres constellations. On se figure facilement leur stupéfaction quand, comme chante José Maria Heredia, dans les Trophées,

> ... penchés à l'avant des blanches caravelles
> Ils regardaient monter en un ciel ignoré
> Du fond de l'Océan des étoiles nouvelles.

Jusqu'alors ils s'étaient servis de la boussole, mais après le passage de l'Equateur, l'étoile polaire s'étant évanouie à l'horizon, ils restaient sans point de repère pour retrou-

ver le pôle et prendre la latitude. Mais nos marins étaient aussi forts en astronomie qu'en navigation et grâce à leus connaissances ils purent continuer leur chemin vers le Sud.

La navigation au delà de l'Equateur se poursuivit sans arrêt et en 1485 nous découvrions l'embouchure du Congo. Entre temps, le roi Jean II, qui fut le grand continuateur de l'œuvre du Prince Henri, avait envoyé en Egypte, vers 1486, un homme sûr, Pero da Covilham, avec une mission de confiance. Il s'agissait de retrouver le royaume du légendaire Prêtre Jean, qu'on disait roi d'un peuple catholique. Il parait que la légende se rapportait à l'Abyssinie. Le fait est que Pero da Covilham y resta en maître, et on y trouve encore des monuments, des églises, des monastères et des forteresses qu'il y fît construire. Pero da Covilham devait aussi s'informer sur la navigation dans l'Océan Indien, le commerce des produits d'Orient: épices, etc. D'après les récits anciens c'était à Tarsis Orientalis, la Pointe de Galles d'aujourd'hui, à l'île de Ceylan, que se rencontraient jadis les jonques chinoises et les trirèmes phéniciennes, puis, plus tard, les navires arabes et persans. C'était là le grand marché asiatique

exploité par les maures, les gênois et les vénitiens. Il fallait retrouver cette fameuse Tarsis Orientalis.

En outre, on connaissait par les récits d'Hippalus l'Ancien, géographe latin, la loi des moussons dans l'Océan Indien; cet auteur enseigna le premier, aux marins de son temps, à naviguer toujours au large de cette mer, afin d'effectuer en un an, grâce aux vents réguliers, le voyage d'aller et retour aux Indes ou à Ceylan, la Trapobane d'alors. Il fallait obtenir la confirmation de cette loi des moussons et connaître des ports sur la côte orientale d'Afrique. Pero da Covilham réussit à atteindre Goa et Calicut et à visiter au retour les ports en question. Ce fut ensuite qu'il arriva en Abyssinie, d'où il envoya au roi Jean II un rapport de son voyage. Le roi Jean II étant mort, ce fut son successeur, Manoel le Fortuné, qui se trouva en possèssion de données certaines sur l'Océan Indien, et comme Bartolomeu Dias, en 1496, avait aperçu le chemin des Indes en doublant le Cap des Tempêtes, appelé par le roi Jean II Cap de Bonne Espérance, le plus difficile etait fait.

Vasco de Gama partit de Lisbonne en

Juin 1497 avec mission d'atteindre la côte indienne par la circumnavigation de l'Afrique. Ainsi, dans toute l'œuvre des découvertes portugaises il n'y a rien de hasardé ni d'aventureux. Il y a une organisation scientifique conçue pour atteindre un but entrevu à l'avance, et précisé au fur et mesure des découvertes et des rapports des explorateurs. Et, à coté de l'esprit de méthode et d'ordre dans la préparation et l'organisation des expéditions maritimes il faut noter l'audace, l'endurance et l'habilité dans l'action. Ces traits caractérisent les découvertes des portugais et leur domination dans la mer des Indes. Ces marins intrépides, doublés de politiques habiles formèrent une pléiade, où Afonso d'Albuquerque occupe le premier rang. Albuquerque est le principal créateur de la puissance portugaise en Orient. La découverte du chemim maritime de l'Inde ruinait les marchands de Venize et sapait la puissance du sultan d'Egypte, des états de la mer Rouge et du Golfe Persique. Les interêtes lésés se soulevèrent alors contre nous. Venise arma et finança les expéditions arabes et persanes et poussa à la guerre les rajahs de l'Inde. Albuquerque alors achève de fermer l'Océan Indien aux Arabes, et par

conséquent à leurs clients d'Europe, les vénitiens, pour les déposséder du commerce dont ils étaient les seuls détenteurs. Il s'installe solidement à l'entrée de la mer Rouge et du Golfe Persique, en occupant Aden et Ormouz; il s'assure le débouché des routes maritimes vers les îles productrices des épices, en s'emparant de Malacca. La côte du Malabar, le grand marché des produits de l'Inde et de l'Extrême Orient, devient le centre des établissements portugais avec Goa comme capitale. La résistance des souverains de Calicut et des rajahs de la côte est brisée, et l'Océan Indien devient un lac portugais. Il avait suffi de vingt ans pour édifier ce qu'on a appelé l'Empire portugais d'Orient, s'étendant du Cap de Bonne Espérance aux limites de l'Orient, où s'étaient installés les portugais en abordant à Java, aux Moluques, aux îles de la Sonde, à Canton et à Formose. Mais cet empire, d'une extension démesurée, n'occupait en réalité que quelques points des côtes et ne penetrait pas dans l'intérieur des terres. Il n'était qu'une chaîne de forteresses et de comptoirs, qui suffisaient pour tenir la mer sous leur garde et assurer aux portugais le monopole du commerce maritime. N'ou-

blions pas, que l'empire colonial portugais diffère essentiellement de l'empire territorial de l'Espagne, fondé un peu plus tard par les Cortez et les Pizarre. Pour rencontrer un système de domination mercantile analogue à celui des portugais, il faudrait remonter au loin dans l'histoire jusqu'aux carthaginois et aux phéniciens. Malheureusement, aux Vasco da Gama, Francisco d'Almeida, Affonso d'Albuquerque, Jean de Castro, Ataide et autres vice-rois de l'époque héroique, succéda une série de gens médiocres, et les regrettables excès du prosélytisme religieux de l'Inquisition contribuèrent par leurs éxactions et leurs persécutions à activer la décadence du Portugal en Orient. Entre-temps, Lisbonne était devenue l'entrepôt en Europe du commerce des épices, des soies, des porcelaines et des bijoux de l'Orien, et offrait l'apparence d'une richesse extraordinaire. Mais toutes les forces actives du pays étant tournées vers les entreprises coloniales, l'agriculture étant délaissée, les provinces s'appauvrirent. Les portugais negligèrent aussi de devenir dans les ports européens les répartiteurs des produits, qu'ils étaient seuls à tirer de l'Orient. Ils fondèrent une factorerie à Anvers, mais ce fut l'unique.

Cette factorerie, établie d'abord à Bruges, se fixa plus tard à Anvers.

Elle joua un rôle particulièrement important dans la vie économique des Flandres et du Portugal, et dans le développement des relations commerciales entre les deux pays.

Elle exista jusqu'à là Revolution Française. L'an IV, la République mit l'embargo sur la factorerie, pretextant qu'elle appartenait au Roi du Portugal, son ennemi.

Lors de l'union entre l'Espagne et le Portugal, en 1580, le port de Lisbonne fut fermé aux hollandais. Or, ceux-ci, rouliers de mer, à cette époque ne vivaient que de Lisbonne, d'où ils transportaient les épices des Indes dans toute l'Europe. Etranglés dans leur naissante puissance commerciale, ils étaient de ce fait condamnés à disparaître, ou à aller chercher eux-mêmes les épices en Asie.

Mais le Portugal, qui seul en connaissait la route, la cachait avec le soin le plus jaloux. Les cartes routières, remises à chaque voyage aux capitaines des caravelles, leur étaient reprises à l'arrivée et devaient rester secrètes pour tout le monde. Des peines infamantes, et même la mort, punissaient les personnes

coupables d'avoir dévoilé les secrets de la navigation.

Cependant, une exception fut ouverte par le roi du Portugal en faveur des celébres Fugger, d'Augsbourg, leur permettant de participer au commerce des Indes par leurs propres navires, mais ceux-ci devaient accompagner les escadres portugaises.

Les hollandais résolurent de trouver le chemin des Indes malgré tous les obstacles. Deux expéditions, parties par la mer glaciale, aboutirent à une fin lamentable, que la poésie devait plus tard magnifier.

Une, partie vers le Nord-est, donna lieu à la decouverte du Spitsbergen e de la Nouvelle Zemble, l'autre partit vers le Nord-ouest, mais les navires ne rencontrérent aucun passage, et furent conduits par la dérive à ce qui devait être appelé un peu plus tard la Nouvelle Amsterdam.

Enfin, Cornelis Hauptman, de Gouda, parvint à se procurer à Lisbonne, où il négociait secrétement, quelques informations précieuses. Jeté en prison pour cette raison, il put faire connaítre à Amsterdam ses espoirs de succès, et demanda la rançon, qu'il avait à payer pour obtenir sa libération. Aussitôt les

marchands hollandais s'associèrent pour le délivrer et, en possession de son secret, fondèrent avec lui et son frère, Frederik Hauptman, une compagnie de commerce, dite des terres lointaines. Une expédition de quatre vaisseaux partit en 1595 du Texel et aborda en 1596 à Sumatra. Dès lors, les expéditions hollandaises se succèdent avec ténacité et hardiesse. Comme le roi d'Espagne et du Portugal, Philippe II, était uniquement occupé par sa néfaste politique contre l'Angleterre et les Pays-Bas, il négligea l'arrivée des hollandais en Asie; les possessions portugaises ne reçurent que peu de secours, et les comptoirs portugais commencèrent à tomber aux mains des hollandais.

En 1640 le Portugal avait perdu presque toutes ses possessions; l'union avec l'Espagne fut la principale cause de l'écroulement de notre empire colonial en Orient. Ce régime n'était pas fait pour plaire aux portugais; le Portugal se révolta contre Philippe III de Portugal et IV d'Espagne, et se sépara du reste de la péninsule pour redevenir un pays libre, indépendant, délivré de toute suzeraineté. Nous dûmes alors reconquerir les possessions perdues. Nous avous réussi à récupérer le

Brésil, Angola, les comptoirs de l'Inde et de Chine, mais en Malaisie tout était perdu excepté une partie de l'île de Timor.

Arrivé à ce point de notre exposé, je crois utile de faire une appréciation d'ensemble sur les découvertes des portugais. Malgré les procédés parfois violents, inséparables d'ailleurs de mœurs du XVIème siècle, âge d'émancipation intellectuelle, mais aussi de luttes sans merci, les portugais ont la gloire d'avoir ouvert des champs nouveaux à la civilisation européenne. Ils fîrent sortir leurs contemporains de la «nuit géographique» où était plongé le moyen âge, moins curieux et plus timide que l'antiquité devant l'inconnu de l'Océan. Ils contribuèrent, certes, plus largement que tous les autres peuples à déclencher le mouvement d'expansion maritime qui, inauguré par la Renaissance, ne s'est plus ralenti depuis lors.

Examinons maintenant l'état actuel des colonies portugaises et notre politique coloniale.

LES COLONIES PORTUGAISES

Les colonies portugaises sont situées en Afrique, en Asie et en Océanie.

Leur superficie est de 2.075.040 kilomètres carrés et leur population est de 12.000.000 d'habitants, de races et de religions diverses.

EN AFRIQUE

L'ARCHIPEL DU CAP VERT

Il est situé dans l'Océan Atlantique et se compose de 14 îles dont la superficie totale est de 3.928 kilomètres carrés. La population de l'archipel, 160.000 habitants, comprend 6.000 blancs, 57.000 nègres et 67.000 quarterons.

Productions agricoles : le café, la canne à sucre, les fibres végétales, le coton. Il s'y pêche en abondance et il y a même des pêcheries de baleines. Le Port de S. Vincent est une station importante fournissant du charbon et des huiles lourdes à la navigation.

LA GUINÉE

Située sur la côte occidentale de l'Afrique, et entourée par les colonies françaises de l'Afrique occidentale, elle comprend une partie continentale et une partie maritime, l'archipel de Bijagoz. Sa superficie totale est de 36.125 kilomètres carrés et sa population d'environ 300.000 habitants. Productions: l'arachide, le palmier a huile, le riz, le maïs, la canne á sucre, le coton, le tabac, la noix le kola, le caoutchouc, les bois d'ébénisterie et de constructions navales, la cire, les cuirs, la noix de coco, le bétail, les plumes (le marabouts, les aigrettes). Les ports de Bissau et de Bolama peuvent abriter des navires de forte tonnage. Les voies de comunications y sont assez développées; il s'y trouve des routes et des rivières navigables.

S. THOMÉ ET L'ILE DU PRINCE

Ces Iles sont situées dans le golfe de Guinée. A cette colonie se rattache le fort de S. Jean Baptiste d'Ajudá, enchassé sur la côte du Dahomey et entouré par une petite portion de territoire, qui constitue le Sarame portugais.

Leur superficie totale est de 971 km. carrés, dont 857 pour l'Ile S. Thomé et 114 pour l'Ile du Prince.

S. Thomé compte 55.000 habitants, dont 2.000 européens ; l'Ile du Prince 5.000 habitants, dont 170 européens. Les ports de Ana de Chaves à S. Thomé, et de St. Antoine et de l'Ouest à l'île du Prince, peuvent abriter des navires de fort tonnage.

Ces Iles sont très riches ; elles produisent en abondance des bois, des plantes oléagineuses, de la canne à sucre, du quinquina, de la vanille, du caoutchouc et des fruits ; l'océan qui les entoure fourmille de poissons et de tortues, mais la production principale, due au climat chaud et humide et eminément propice á sa culture, c'est le cacao. Le cacao de S. Thomé jouit d'une excellente réputation sur les marchés européens, où il fait une concurrence avantageuse aux cacaos d'autre provenance.

ANGOLA

C'est la plus grande possession portugaise, baignée par l'Atlantique sur une côte de 1.625 km. de longueur avec des ports

magnifiques: Luanda avec ses 888 hectares d'eau profonde, Lobito avec 429, Mossamedes avec 399, Port Alexandre avec 788 et la Baie des Tigres avec 33.163 hectares.

Si l'on considère qu'il faut à un navire de haut bord 6 hectares d'eau profonde, ces ports peuvent abriter: Luanda 148, Lobito 71, Mossamedes 66, Port Alexandre 130 et la Baie des tigres 5.527 navires.

Luanda, Lobito et Mossamedes sont des têtes de voies ferrées de pénetration; le chemin de fer de Lobito va être prolongé jusqu'à Katanga, centre minier de grande importance du Congo belge.

La superficie d'Angola est de 1.255.775 kilomètres carrés, et la population en est d'environ 7.500.000 habitants. L'étude géologique du territoire d'Angola n'est pas encore faite, excépté en certains points isolés; on peut toutefois affirmer que le pays est est riche en minerais. Il s'y trouve des mines de diamants, en exploitation, de grands depôts de cuivre (malachite) au Bembe; mais ils ne pourront être bien exploités qu'après la construction du chemin de fer, soit de St. Antoine du Zaire, soit de Luanda, au Bembe; on y rencontre aussi du fer, du plomb, de la

houille, de la lignite, de la tourbe, du soufre, du sel gemme, de l'or, du pétrole, etc.

Sur les plateaux, à une altitude supérieure à 1.000 mètres au dessus du niveau de la mer, les conditions climatériques sont excellentes pour les Européens.

Les principales productions d'Angola sont les bois de construction et d'ébenisterie, les huiles de copra, de palme, de coco, le sorgho, le maïs, les haricots, le tabac, le café, le sucre, le caoutchouc, le coton, l'ivoire, les minerais, les diamants, les cuirs, les bestiaux, etc.

MOÇAMBIQUE

Cette colonie portugaise, situé à l'est du continent africain, est baigné par l'Océan Indien sur une longueur de 2.300 kilomètres. Superficie: 760.000 kilomètres carrés. Population: environ 3.500.000 habitants.

Il s'y trouve un bon nombre de fleuves navigables, parmi lesquels le Zambéze, un des plus grands de l'Afrique. Ports magnifiques, dont le plus important est situé dans la Baie de Lourenço Marques, que les Anglais appelent «Delagoa Bay» d'aprés l'ancien nom portugais «Baia da Lagôa».

Lourenço Marques est le terminus d'une voie ferrée, reliée au réseau des chemins de fer de l'Union Sud-Africaine, et d'une autre, qui n'atteint que la frontière, et qui n'est pas prolongée plus loin par nos voisins, afin de ne pas detourner vers Lourenço Marques le trafic de Durban. Une ligne de chemin de fer, qui doit relier Inhambane et Lourenço Marques, est en voie de construction; une partie en est même déjá en exploitation.

Beira est le terminus d'une ligne de chemin de fer, qui traverse les territoires de la Compagnie de Moçambique et se relie aux voies ferrées de la Rhodesie du Sud.
On est en train de relier cette dernière voie à celles du Nord du Zambèze, sur lequel un pont monumental est en construction entre Lacedórnia et Mopeia.

Au nord du Zambèze, quelques voies ferrées desservent les territoires de cette province et l'une d'elles est reliée au réseau anglais du Nyassa. La ville de Moçambique est le terminus de la ligne qui atteindra le lac Xirua.

Plus au nord, une voie ferrée, projetée, et dont les travaux commenceront sous peu, partira de Port Amélie, dans la Baie de Pemba, traversera tous les territoires de la Compa-

gnie du Nyassa, pour finir à M'tangula, sur les rives portugaises du lac Nyassa.

La région côtière, inter-tropicale et basse, est sujette aux fièvres paludiennes endémiques, mais les régions élevées du Chire et du Nyassa, les Monts Milange et la chaîne des pics Namuli, jouissent d'un climat favorable aux Européens.

De même que pour Angola, les études géologiques de Mozambique ne sont pas complètes, mais on y a déjá reconnu les gisements minéraux suivants: au nord, le bassin carbonifère d'Itule, sur les deux rives du Lugenda, et celui de Pemba, à environ 20 kilomètres de la baie de ce nom. Dans cette région, comprise entre les cours d'eau qui portent le nom de Rovuma, Lugenda et M'salu, on trouve aussi des gisements de cuivre et d'or. Au sud, dans les territoires d'Angoche, il y a du fer en abondance. Manica, dans les territoires de la Compagnie de Moçambique, est une zone aurifère importante, où l'or se trouve dans des terrains d'alluvions et dans des filons de quartz. Dans les territoires de la Compagnie de Moçambique, au nord du Zambèze, à Tete, il y a des gisements aurifères et carbonifères.

Les productions principales de Moçambique sont presque les mêmes que celles d'Angola : les bois précieux, les huiles (d'arachide, de coco, de copra), le tabac, le caoutchouc, l'ivoire, la cire, le café, le sucre, le maïs, les fibres végétales, la tortue, les perles, les cuirs, le charbon, les minerais, etc.

EN ASIE

INDE-PORTUGAISE.

L'Inde Portugaise comprend trois territoires différents et séparés les uns des autres : a) *Gôa,* sur la côte de Malabrar ; b) *Damão,* sur la côte de Concão du nord ; c) *Diu,* sur la côte du Guzerate.

GÔA.

Le territoire de Gôa a une superficie de 3.806 km. carrés et 510.000 habitants. Il est baigné par l'Océan Indien sur une longueur de 102 km. et possède plusieurs ports pour navires de haut bord. Mormugão est le terminus d'une voie ferrée qui se relie au reseau de l'Inde Anglaise. Le pays est traversé par de nombreuses voies navigables.

DAMÃO

Superficie: 384 km. carrés. Population: 50.000 habitants. Le port de Damão abrite les navires de fort tonnage.

DIU.

Diu n'a que 51 km. carrés et 15.000 habitants. C'est là que s'élève la forteresse, jadis théâtre des hauts faits portugais chantés par Camões.

Les principales productions de l'Inde portugaise sont: le riz, les céréales, les noix de coco, les fruits, le sucre, le sel, le bétail, etc.

MACAU.

Cette possession comprend la petite péninsule de Ngaoman, les deux îles de Taïpa et l'île de Coloane. Elle est située près de l'embouchure du Si-kiang au sud-est de la Chine. Les Portugais ont droit d'occuper les îles de Lapa, Macarira et Vongean, mais ce droit leur est contesté par la Chine. Superficie: 10 km. carrés. Population: 75.000 habitants.

Les Portugais ont fait de grands travaux dans le port de Macau, où de gros navires

peuvent maintenant effectuer leur chargement et leur déchargement avec facilité et en toute sécurité. Macau est un port franc, et jouit d'une excellent situation pour le développement des relations commerciales avec la Chine. Il s'y fait l'exportation des porcelaines, de la soie, du thé, du riz et d'autres produits chinois.

EN OCEANIE

TIMOR.

Timor est une île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, au nord de l'Australie. La partie occidentale appartient à la Hollande; la partie orientale au Portugal. Cette dernière a une superficie de 19.000 km. carrés et compte 400.000 habitants.

C'est une île riche en minerais; on y trouve du cuivre, de l'or et aussi du pétrole.

Les principales productions de Timor sont: les bois précieux, le café, le cacao, la muscade, le poivre, le tabac, le riz, les céréales, le sucre, le coton, les fruits et le bétail.

POLITIQUE COLONIAL DU PORTUGAL

Il y a cinq siècles que les portugais ont commencè à étendre leur souveraineté au delà des mers. Leur politique coloniale, inaugurée par le vice-roi Afonso d'Albuquerque, a consisté d'abord à occuper les côtes, à y élever des forteresses et des comptoirs, et à negocier des traités avec les chefs de l'arrière-pays.

La perte des principaux comptoirs d'Orient amena les Portugais à s'occuper plus activement du Brésil et des colonies africaines.

Il ne m'est pas possible de m'attarder sur la colonisation portugaise au Brésil, mais qu'il me soit permis de noter que si quelqu'un peut avoir des doutes sur les capacités colonisatrice et civilisatrice des portugais, il n'a qu'à étudier l'œuvre des portugais au Brésil, de développement matériel et moral, appelant les indigènes à la civilisation européenne, au lieu de les massacrer comme ont fit au

Perou et ailleurs. Sans parti pris de race, les portugais se croisèrent avec les Indiens du Brésil; ce croisement origina la race brésisilienne, jeune, forte, intélligente, à qui l'avenir reserve le grand rôle de rétablir en Amérique l'équilibre detruit par la grande puissance des Etats-Unis.

La conférence de Berlim (1885) a imposé aux nations coloniales le devoir d'occuper les territoires qui leur sont soumis. Le Portugal s'est attaché sans défaillance à cette obligation, et il a étendu son occupation effective sur l'intérieur de la Guinée, de l'Angola, de Moçambique et de Timor. D'immenses sacrifices ont été faits, tant en argent qu'en vies humaines, mais aujourd'hui on peut voyager à travers toute l'Afrique portugaise avec autant de sûreté qu'en Europe. Après la proclamation de la République, en 1910, un nouvel essor a été donné aux affaires coloniales.

Après la guerre, malgré toutes les difficultés d'ordre économique et financier, nos efforts ne se sont pas ralentis, bien au contraire. Pour cette œuvre civilisatrice nous acceptons avec bonne volonté et cordialité la collaboration étrangère, soit sous forme d'èmigrants, soit sous forme de capitaux.

Si nous examinons la participation des intérêts étrangers dans le commerce, la navigation, les industries, etc., aux colonies, nous verrons ceci. Au Cap-Vert et à Moçambique prédominent les intérêts anglais, en Guinée les français, abondants aussi à Moçambique, à Angola ce sont les capitaux belges qui participent en plus grand pourcentage à l'exploitation du pays. Pout ce qui concerne la navigation, les territoires de la côte occidentale d'Afrique sont servis par des compagnies portugaises et allemandes; le Moçambique est servi par ces mêmes compagnies et par les compagnies anglaises. Dans les autres colonies portugaises, S. Tomé, Indes, et Timor, il n'y a presque pas de grands d'intérêts étrangers, sauf á Macau, où les intérêts chinois sont, naturellement, très importants.

Mais c'est surtout avec la Bélgique que cette collaboration a été depuis peu rendue plus intense. Le commerce entre le Congo et l'Angola est en progrès constant, les voies de communication sont plus nombreuses et les chemins de fer de pénétration seront bientôt reliés au réseau du Congo. En ce moment les délégués des deux nations étudient sur place

les solutions adéquates à certains problèmes d'ordre économique.

Nous sommes voisins aussi de l'Afrique du Sud, avec laquelle nous entretenons les meilleures relations. Nous avons résolu très amiablement le différend relatif aux frontières du sud de l'Angola et à la répartition des eaux du fleuve Cunene. Mais c'est surtout sur la côte orientale que nos rapports avec l'Afrique du Sud sont plus suivis, car notre port de Lourenço Marques, ou Delagoa Bay, entretient un trafic très important avec l'Afrique du Sud ; plus au nord, le port de Beira est dans la même situation envers la Rhodésie. Ces ports sont des têtes de lignes de chemin de fer et outillés à la moderne. Nous tenons à ce que nos voisins trouvent dans ces ports toutes les facilités pour leur commerce d'importation et d'exportation.

Une importante question est celle de l'émigration vers notre colonie d'Angola, où sur les plateaux, d'une altitude supérieure à 1.000 mètres, les conditions climatériques sont excellentes pour les européens. Nous faisons des efforts pour y envoyer beaucoup de portugais et recevons avec cordialité les émigrants étrangers ; cependant nous évitons les

cas d'émigrations collectives, car ils sont susceptibles de porter atteinte à notre souveraineté, et de donner lieu à des conflits internationaux.

Les colonies portugaises ont été souvent l'objet de convoitises d'autres peuples, et certainement pour préparer l'opinion mondiale à de possibles extorsions, on nous a fait différentes accusations. Ainsi, on nous a parfois accusé de traiter les travailleurs de S. Tomé comme des esclaves. Les faits on démontré le manque de fondement d'une telle assertion. Certaines campagnes ont eu lieu sous l'instigation de chocolatiers, qui spéculaient contre le cacao de S. Tomé, d'excellente réputation sur les marchés européens. Le Gouvernement portugais ouvrit largement la colonie de S. Tomé aux délégués de ses accusateurs, qui après avoir examiné le mode de recrutement des travailleurs, la façon dont ils sont logés, hospitalisés et rapatriés, ont été les premiers à reconnaître que l'accusation n'était pas fondée. Dernièrement, un certain Docteur Ross, citoyen américain, sollicita du Gouvernement portugais des facilités pour faire en Angola un voyage d'étude. Toutes les facilités lui furent accordées, et nous apprímes plus tard

avec surprise, que cet individu faisait distribuer dans la Société des Nations une circulaire de protestation contre la maniére portugaise de traiter les indigènes d'Angola; les délégués du Portugal à la Société n'eurent même pas à intervenir, car les accusations étaient si vagues et si fantastiques, parfois si enfantines, que personne n'y fit attention.

La vérité est que la législation portugaise aux colonies est des plus libérales et les portugais des colonies, de n'importe quelle race, jouissent des mêmes droits que les portugais d'Europe. Nous n'avons aucun préjugé contre les hommes de couleur et nous ne les considérons pas comme une espèce humaine subalterne.

On nous a aussi acusé de ne pas mettre en valeur, comme il le fallait, nos possésions d'outremer. Il faut méconaître la réalité pour faire une telle affirmation. L'occupation militaire est finie est la tranquillité règne parmi les populations indigènes. Nous avons ouvert des routes, lancé des chemins de fer à travers le continent africain, construit des ports, organisé les postes et les télégraphes, les douanes, la justice et l'administration. De nombreuses entreprises minières, indus-

trielles, forestières, mais surtout agricoles, sont en plein développement. En 1914 les colonies furent dotées de chartes organiques à tendances décentralisatrices. En 1919 furent créés les hauts comissariats pour l'Angola et le Moçambique qui, avec les conseils législatifs, ont de larges pouvoirs politiques.

La vérité est que nous avons réalisé dans nos posséssions une grande œuvre de colonisation et de civilisation. Si depuis le XVII[ème] siécle le Portugal avait consacré au développement économique de la métropole tous les effort humains et tous les capitaux, qu'il a dépensés pour mettre en valeur son domaine colonial, il n'aurait rien à envier aujourd'hui aux nations dont l'exploitation du sol et du sous-sol est intensive, dont les voies de communication fluviales et terrestres sont nombreuses, dont l'économie est florissante.

Si la civilisation matérielle du Portugal n'est pas actuellement au niveau des pays plus avancés, c'est justement par suite de ses énormes efforts effectués aux colonies, pour y placer hommes et capitaux. Ces colonies, habitées par des peuples de différentes races, mais portugaises de cœur, sont encore la patrie. Il est possible que ces posséssions

veuillent un jour suivre l'exemple du Brésil, découvert, colonisé et organisé par les portugais ; il est possible que, se sentant majeurs, les portugais coloniaux cessent un jour d'être des fils de Portugal, et veulent en devenir des frères. Lorsque ce jour sera venu, nous ne nous opposerons pas à leurs desseins, mais jusque là nous nes faiblirons pas à notre tâche et nous continuerons inlassablement l'œuvre commencée par nos aînés.

POLITIQUE INTERNATIONALE DU PORTUGAL

Si l'on examine la situation géographique, ainsi que l'orographie de la Péninsule Ibérique, on s'aperçoit de suite de sa forte position sur l'Atlantique et la Méditerranée Occidentale, et qu'elle peut être considérée, au point de vue stratégique, comme une île, à cause des Pyrénées. Si l'on considère que les deux états qui forment la Péninsule possèdent l'archipel des Baléares, les Canaries, Madère, les Açores, le Cap-Vert, S. Tomé et Fernando-Pó, ainsi que la côte nord du Maroc, du Rio de Oro, de la Guinée, du Muni et d'Angola, on se rend compte que c'est tout l'Atlantique qui est dominé, ainsi que l'entrée atlantique de la Méditerranée. Si on pousse l'examen jusqu'aux points de vue térritorial, économique et démographique, on constate que si la Péninsule formait un état unique, il aurait, seulement en Europe, une superficie d'environ 600.000 km.², une population de plus de 30 millions, un sol fertile, un sous-sol riche

en cuivre, plomb, fer, wolfran, charbon, etc., de là houille blanche en abondance, enfin, des ports comme Ferrol, Vigo, Lisbonne, Lagos, Carthagène, c'est-à-dire, il serait une forteresse avancée dans la mer et abondamment pourvue de tout ce qu'il faut pour jouer un grand premier rôle dans la politique européenne et mondiale. Ce rôle a toujours séduit les rois de Castille et l'union des deux états de la Péninsule, soit l'Union Ibérique, ayant toujours été dans leurs esprits, est quelquefois entrée en voie de réalisation, soit par la guerre, soit par des combinaisons politiques. Cependant ces tentatives ont toujours été contrariées par les portugais et ont toujours échoué, excepté en 1580. Le roi de Portugal, D. Sebastião, ayant été tué à la bataille d'Alkacer Quibir, le Cardinal D. Henrique, son oncle, monta sur le trône. À sa mort, plusieurs prétendants se disputèrent le pouvoir. Le plus puissant d'entre eux, Philippe II de Castille, imposa sa candidature par la force de ses armées, comandées par le fameux Duc d'Alba. Il fut cependant aidé par quelques portugais, les uns traîtres à leur Pays, les autres sincèrement convaincus, que l'union personnelle des deux royaumes serait avan-

tageuse pour la Nation Portugaise, fatiguée par deux siècles de luttes maritimes, et sauvegarderait l'Empire Colonial. Il n'en fut pas ainsi et l'union des deux états fut pernicieuse pour le Portugal, qui fut entraîné dans la politique de Philippe II contre l'Angleterre et les Pays Bas. Une partie de l'escadre portugaise fît partie de la célèbre Armada, des soldats portugais furent envoyés en Flandre, le pays fut grevé d'impôts, les patriotes persécutés et les possessions d'outre-mer, sans ressources et sans secours de la métropole, tombèrent petit à petit aux mains des hollandais. Cette expérience de 60 ans, 1580/1640, ne tourna pas en faveur de l'Union Ibérique et elle dessilla à jamais les yeux de ceux qui se laissaient bercer par le rêve grandiose d'un grand état péninsulaire, car cette thèse brillante se présenta dans la pratique comme la perte de l'indépendance du Portugal. La conscience collective du peuple, qui se transmet de génération en génération, fut dès lors incompatible avec l'Ibérisme ainsi conçu, qu'elle considéra à tout jamais comme un maléfice. Au dernier siècle, lors des crises politiques à l'époque de la République Espagnole, on parla encore de l'Union Ibérique, en Espagne et au

Portugal, cette fois envisageant uniquement les artifices de la politique comme moyen de réalisation. Mais au Portugal, le bon sens et le patriotisme innés du peuple, repoussèrent nettement toutes les suggestions internes et externes. Plus tard encore, en 1890, lors d'un banquet réalisé à Badajoz entre républicains portugais et espagnols, la question fut présentée sous la forme d'une fédération de républiques dans la Péninsule. Cette modalité, qui reposait d'ailleurs sur l'hypothèse de la proclamation de la République au Portugal et dans les différentes nations de l'Espagne, Catalogne, Castille, Navarre, Galice, etc., ne rencontra pas non plus un écho favorable dans le peuple portugais. On n'en parla presque plus jusqu'à la chute de la monarchie au Portugal, en 1910, mais depuis lors, surtout pendant la guerre de 1914 à 1918, on en parla de nouveau en Espagne, comme on y parla d'ailleurs de Gibraltar et de Tanger. Cependant les faits ne furent point favorables à l'épanouissement de ces visées impérialistes et les ibéristes d'Espagne, s'ils y pensent encore, n'en parlent plus. Et je dis les ibéristes d'Espagne, parce qu'en Portugal il n'y en a plus !

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que le Portugal a été en butte, dès l'aurore de son existence, à des tentatives d'absorption de la part du voisin état de Castille. Nous aurions cherché volontiers une alliance défensive en Catalogne, car le peuple de cette Nation nous fut toujours sympathique, et il nous donna plus tard, en 1640, une aide précieuse à la restauration de notre indépendence, en se revoltant, en même temps que nous autres portugais, contre la Castille. Mais ce royaume ayant d'abord réussi à étendre son influence sur la Catalogne ainsi que sur les autres états voisins, Navarre et Léon, et ensuite à les absorber entièrement, on dût chercher appui au dehors de la Péninsule.

Logiquement le Portugal fut ainsi amené à chercher à l'extérieur une alliance contre les prétensions des rois castillans.

Lors des croisades, les escadres chrétiénnes s'arrêtérent parfois au Portugal, prêtant main forte aux portugais dans leur lutte libératrice contre les maures. Des relations cordiales se nouèrent ainsi entre les portugais et les croisés, particulièremente avec les anglais et les flamands. Ces relations se dévèloppèrent, prírent à la fois un caractère politi-

que et économique, et on s'achemina nature'-ment vers l'alliance cherchée par les portugais, et qui convenait aussi aux anglais, parce que la manutention des deux états dans la péninsule c'était l'impossibilité d'un état péninsulaire, le seul qui eût une position stratègique plus forte que celle de l'Angleterre.

L'alliance prit corps en 1386, date à laquelle un traité fut conclu entre le roi Jean I de Portugal et Richard II d'Angleterre. Elle se développa aux cours des siècles et se cimenta profondément à l'époque des guerres napoléoniennes. Ele a été renouvelée ou confirmée à différentes reprises et depuis la proclamation de la République, des déclarations officielles eurent lieu de la part de qui de droit pour éclaicir que la chute des Bragances ne l'affectait en rien, puisqu'elle liait les deux peuples et non les maisons souveraines. De nouvelles affirmations ont été faites dernièrement pour effacer des doutes à propos de son incompabilité avec le Pacte de la Société des Nations, incompabilité qui n'existe pas, vu que l'alliance n'est pas visée par l'article 20. En 1916, répondant à l'appel de l'Angleterre, qui avait invoqué l'alliance, nous

sommes entrés dans la grande guerre et avons envoyé 60.000 hommes en France et plus de 30.000 aux colonies.

L'allîance anglo-portugaise a quelquefois été l'objet de vives critiques et de commentaires. Je les résume, pour les réfuter ensuite.

1.° — Qu'une alliance entre un pays puissant et un autre qui l'est beaucoup moins, tourne à la dépendance de celui-ci envers celui-là.

2.°—Que l'Angleterre exerce, ou a exercé, un assujettissement économique au Portugal, dont la preuve est le traité de Methwen.

3.°—Que l'Angleterre s'est emparée de presque tout l'aucien empire colonial portugais d'Orient.

4.°—Que le Portugal n'étant pas en état de rendre à l'Anglaterre les services que celle-ci peut lui rendre, la situation est inégale il n'y a donc pas alliance, mais protection.

Ces allégations erronées sont facilement réfutées.

1.°—A l'époque de la conclusion de l'alliance, et surtout aux XVème et XVIème siècles, la différence de puissance entre les deux pays n'était pas ce quelle est aujourd'hui. Ce

ne fut qu'après la destruction de l'Invicible Armada, en 1588, que l'Angleterre et la Hollande établirent leur supériorité maritime, et seulement après les guerres de ces deux pays au XVIIème siècle, que celle de l'Angleterre devint incontestable. Aujourd'hui encore, la différence n'est pas si grande qu'on le dit parfois, car il y a des élements de puissance qui sont pour ainsi dire statiques, tels que les positions geographiques, bases navales, et d'autres d'ordre économique, qui ne sont pas si dynamiques que les armées et les escadres, mais qui ont néanmoins une importance considérable. En outre, une alliance entre un pays puissant et un autre qui l'est moins tournera à la dépendance du second envers le premier, si celui-ci a des visées impérialistes et si celui-là a perdu la notion de patriotisme et l'esprit de nationalité. Or, si la politique anglaise a été parfois impérialiste, dans le sens d'absorption, la politique libérale a toujours eu le dessus, et pour ce qui concerne le Portugal il serait ridicule d'affirmer que le peuple de ce pays manque d'esprit national et patriotique.

2.º–En général, ceux qui parlent de l'assu-

jetissement économique du Portugal á l'Angleterre, ne connaissent rien de l'économie portugaise ni des rélations économiques entre les deux pays. On oublie que la nature a divisé l'Europe en deux moitiés dont l'économie est tout á fait différente. Le sud, c'est à dire, les pays de la zone méditarranéenne, produit surtout des vins, de l'huile, des fruits; il est principalement agricole. Le nord est plus industriel. Les industries s'y sont déveleppées plus vite et mieux que dans les contrées méditérranéennes. Les pays du sud sont surtout exportateurs de produits agrícoles et ceux du nord de produits industriels. Le comerce extérieur des pays d'Europe a toujours eu lieu sur cette base. C'est ce qui nous apprend i'histoire économique de l'Europe. Vous savez que les conditions d'existence des grandes industries sont: matières premières abondantes, capitaux bon marché, tradition technique et grands marchés consomateurs. Or, ces conditions, nous ne les avons jamais eu. Ainsi, le commerce entre le Portugal et l'Angleterre, vu dans son ensemble, a toujours été et sera ceci: exportation du Portugal de vins, fruits, liège brut et autres produits agricoles; exportation de l'Angleterre de charbon, draps,

produits métallurgiques et autres produtis industriels. Ces rélations économiques naturelles ont eu une expréssion politique par le fameux traité de Methwen, dont on parle tant, mais qu'on connait si peu. Ce fut grâce au si calomnié traité de Methwen que les vins de Porto devinrent celèbres, car grâce à la protection qu'Il leur assurait, ils sont deveuus la boisson preférée et habituelle des classes riches et de bon goût de la société anglaise. Leur position sur le marché anglais fut tellement bien conquise, qu'ils la gardent encore. Nous exportons annuellement vers l'Angleterre une moyenne de 70.000 pipes de nos vins, d'une valeur globale de £ 4.000.000, de beaucoup supérieure á celle de n'importe quel autre pays vinicole. Ainsi, em 1926, la consomation des vins en Angleterre a été:

Provenances	quantités dédouanées, en gallons
Portugal	7.660.399
Allemagne	259.397
France	3.209.375
Italie	653.629
Espagne	3.243.689
Autres pays étrangers	153.760
Australie	1.415.773
Autres pays britanniques	230.218
Total	16.826.240

Importation de vins étrangers..	15.180.249
» » » » moins les portugais..........	7.519.850

C'est à dire, que l'Angleterre consome plus de vins du Portugal que de tous les autres pays étrangers reunis, et même en comptant avec les vins des divers pays britanniques, la consomation de nos vins représente 44,45 % de la consomation totale.

L'Angleterre est aussi un bon client pour d'autres produits du Portugal.

À son tour, l'industrie anglaise trouve chez nous un bon débouché.

Or, c'est justement grâce au traité de 1703 que ces bonnes et avantageuses rélations commerciales se sont affermies.

Mais, á propos de ce traité, je veux vous citer l'opinion d'une autorité en traités de commerce.

Il y a quelques semaines je causais avec un de nos camarades au sujet de la politique internationale du Portugal, et comme il me citait le traité de Methwen pour justifier son assertion, que le Portugal subissait, ou du moins avait subi, un assujettissement économique de la part de l'Angleterre, je l'ai con-

duit à la Bibliothèque de ce Palais de la Paix, et je lui ai lu ces quelques lignes du Cours du Baron Nolde, en 1924, sur les traités de commerce, que je me permets de vous lire aussi :

«Ce traité connu, d'après le nom du négociateur, comme le traité de Methwen, et daté de 1703, obligeait le Portugal à toujours admettre l'importation des draps anglais à condition que la Grande Bretagne admît les vins portugais et que ces vins payassent toujours les droits de douane imposés aux vins français, mais réduits d'un tiers; dès que cette réduction cessera d'être accordée, le Portugal recouvrera sa liberté d'action et pourra prohiber l'entrée des draps anglais. Ainsi le Portugal assurait à ses vins une traitement préférentiel en Angleterre contre la simple promesse de ne pas fermer son marché aux draps anglais».

Notre camarade m'a avoué qu'il ne connaissait pas du tout le traité de Methwen et qu'il modifiait son opinion, se justifiant avec cette expression: «on le cite toujours dans les écoles». J'en déduis que les professeurs qui citent le traité de Methwen comme un traité type d'assujetissement économique, ne l'ont jamais lu, ne savent pas que le Portugal est un pays essentiellement agricole, et que l'An-

gleterre étant dejà à cette époque-là un pays d'industries développées, le traité en question était avantageux pour les deux pays, puisqu'il favorisait l'industrie anglaise, non au détriment de l'industrie portugaise, qui n'existait pas, mais au détriment des autres, et accordait une magnifique protection aux vins du Portugal, alors, comme aujourd'hui, le principal produit de son agriculture et de son exportation.

3.º—Il est vrai que l'Angleterre possède aujourd'hui des territoires qui furent jadis à nous, tels que: Aden, Ceylan, Mombassa, Malacca, etc., mais ces possessions avaient été abandonnées ou perdues par nous lors de l'union avec l'Espagne et de nos luttes avec les hollandais, les arabes et les mahrattas. Bombay et Tanger furent cédées à l'Angleterre en 1661, mais à tître de dot de la princesse Cathérine de Bragance lors de son mariage avec Charles II, et cette cession eut sa contrepartie dans l'appui que nous reçûmes de l'Angleterre après la restauration, car il ne faut pas oublier que le Portugal, se séparant de l'Espagne en 1640, dut alors soutenir pendant plus de 20 ans deux guerres, l'une

dans la Péninsule contre l'Espagne et l'autre au Brésil et en Orient contre les hollandais.

Deux ans auparavant, en 1659, l'Espagne avait conclu avec la France la paix des Pyrineés, et dés lors elle tourna ses armées contre nous. Les principales batailles de notre guerre de l'indépendance eurent précisément lieu à cette époque là: Elvas en 1659, Ameixial en 1663 et Montes Claros en 1665. Nous fûmes vainqueurs, parceque la victoire était pour nous une question de vie ou de mort, mais aussi parceque, grâce au traité de 1661, nous avons pu obtenir l'appui de l'Angleterre contre l'Espagne.

Pendant l'union avec l'Espagne, et malgré que de ce fait nous fussions en guerre avec l'Angleterre, celle-ci n'attaqua aucune des possessions portugaises, et plus tard, au cours du XVIIIème siècle, lors de nos luttes avec les mahrattas de l'Inde, nous fûmes souvent aidés par les anglais.

4.º—Ceux qui connaissent l'histoire des relations anglo-portugaises, savent bien que les avantages de cette alliance sont mutuels, que les deux pays se sont rendu mutuelle-

ment des services à peu près égaux. Ainsi, le Portugal prit part à la guerre de la succession d'Espagne, pendant lacquelle une armée anglo-portugaise, sous le commandement du général portugais Marquis das Minas, entra à Madrid et proclama l'archiduque Charles roi d'Espagne. Á la paix d'Utrecht, non seulement le traité avec la France nous confirmait la possession du Brésil. oú nous avions été attaqués par Duclerc et le fameux Duguay-Trouin, mais par le traité avec l'Espagne celle-ci nous cédait la colonie de Sacramento, su sud du Brésil, laquelle fut plus tard, par le traité de Madrid, em 1750, échangée avec d'autres territoires moins éloignés.

Lors de la guerre des sept ans nous fûmes de nouveau en guerre contre l'Espagne. Cette fois-ci les opérations militaires eurent moins d'importance, mais de nouveau une armée anglaise, sous le commandement de lord Loudon, est venu se joindre á la nôtre. Lorsque la Révolution Française ébranla l'ordre monarchique en Europe et que presque tous les peuples se réunirent contre elle dans la première colligation, une armée portugaise fut envoyée en France, au Roussillon, pas précisément parceque l'hostilité contre les nouveaux

principes politiques fût la cause de notre participation á la guerre, mais parceque celle-ci était, comme auparavant, dans le plan de notre politique extérieure. Ce fut pour la même raison que quelques années plus tard, en 1798, une escadre portugaise, sous le commandement du Marquis de Niza, se réunit dans la Méditérrannée aus forces de Nelson et prit part au blocus de l'Ile de Malte et à quelques autres opérations navales. Entre-temps, en 1796, la France avait conclu avec l'Espagne un traité d'alliance militaire, et celle ci se preparait à l'invasion du Portugal, ce qu'elle fit en 1801. Uue guerre de courte durée s'ensuivit, qui nous apporta la perte de la ville d'Olivença. Nous traversâmes alors une période difficile de notre politique internationale. Napoléon venait d'écraser la deuxième colligation à Marengo. Toute l'Europe était abattue et seulement l'Angleterre traitait d'égal à égal avec la France. Mais la paix d'Amiens n'avait été qu'un armistice. Les hostilités recommencèrent en 1803, et jusqu'á la formation de la troisième colligation, en 1805, l'Angleterre dut supporter toute seule tout le poids de la lutte.

En 1807 Napoléon décrétait à Berlin le

blocus continental. Le gouvernement portugais, forcé par les circonstances, avait donné son adhésion au blocus, mais ne l'éxécutait pas, et quand quelques saisies avaient lieu, on indémnisait sécrètement les ayant droit. Nous pûmes contemporiser pendant quelques temps, mais notre situation s'aggravait. L'Espagne avait adhéré sans réserves au blocus. La politique espagnole était alors aux mains de Godoy, le Prince de la Paix, qui avait des visées sur le Portugal. Napoléon, qui n'oubliait pas notre participation à côté de l'Angleterre, en 1793 au Roussilon et en 1798 dans la Méditérranée, se mit d'accord avec Godoy pour l'invasion et le partage du Portugal. Le 27 octobre 1807 fut signé le traité de Fontaineleau, entre la France, réprésentée par le Maréchal Duroc, et l'Espagne, réprésentée par le Général Izquierdo. Ce traité partageait le Portugal en trois parties: le Nord était atribué à la Reine d'Étrurie, le Centre á la France et le Sud au Prince de la Paix. Les colonies étaient également partagées. Deux armées envahirent le Portugal, l'espagnole, qui occupa plusieurs villes importantes, et la française, sous le commandement de Junot, qui marcha directement sur Lisbonne.

Ne pouvant pas résister le pays se soumit apparemment et le roi se rétira au Brésil. Mais au commencement de 1808 la situation change en Espagne, aprés l'abdication de Ferdinand VII. L'armée espagnole se retire du Portugal et les portugais se révoltent. Alors, une armée anglaise débarque prés de Figueira da Foz, sous le commandement de Dalrampyle, et se joint á l'armée portugaise. Un des corps anglais est commandé par Wellesley, le futur Wellington. L'armée anglo-portugaise marche vers le sud, les français sont battus au nord de Lisbonne et doivent quitter le Portugal. Mais Napoléon ne désiste pas. Il vient en Espagne en 1809, et de Madrid il envoie Soult envahir le Portugal, ce qu'il fait par le nord. Il arrive jusqu'à Porto, mais, voulant passer sur la rive gauche du Douro, il est battu par les anglo-portugais, déjà sous le commandement de Wellesley, et rentre en Espagne. La conquête du Portugal est entreprise une troisième fois en 1810 par Napoléon, qui envoie cette fois-ci une trés forte armée commandée par Masséna. Ce fameux général, qui compte Ney et Soult parmi ses lieutenants, entre par l'est, assiège la place de Almeida, qu'il prend, marche sur Vizeu et

descend vers le sud, mais il rencontre á Bussaco les anglo-portugais, qui lui font subir un échec. Cependant, il réussit á tourner ses adversaires, qui se rétirent derrière les célèbres lignes de Torres. Ces lignes sont constituées par une série de collines, qui s'étendent de la mer jusqu'au Tage, quelques dizaines de kilomètres au nord de Lisbonne. Ces collines ayant été fortifiées et abondamment pourvues d'artillerie, Masséna ne put pas les forcer et dut se rétirer sur Santarem. Mais ne pouvant pas se maintenir au milieu d'une population hostile, qui lui faisait une guerre de guerrilles acharnée, lui coupait les communications avec ses bases en Espagne et attaquait constament ses convois de ravitaillement, il prit la retraite. Immédiatement, l'armée anglo-portugaise quitta les lignes de Torres et entreprit la poursuite par une série de combats victorieux. La guerre continua en Espagne et se poursuivit en France. Lors de l'abdication de Napoléon, les anglo-portugais étaient à Toulouse.

Pendant le XIXème siècle les deux Pays ont maintenu une étroite collaboration politique, économique et coloniale. Finalment, lors de la Grande Guerre, nos soldats et marins se

sont de nouveau rencontrés avec leurs camarades anglais, en Afrique, sur l'Atlantique et en France.

Dés le commencement des hostilités que, par nos interêts et nos sentiments, nous fûmes à coté de l'Angleterre, et en 1916, justement quand la cause des Alliés était plutôt en mauvaise posture, ce fut avec empressement que, à la suite d'une demande de l'Angleterre, nous prîmes une part plus active à la guerre.

Inébranlables dans l'acomplissement des devoirs découlants de l'alliance, nous n'avons pas hésité à faire des sacrifices et des efforts, pour lesquels nous n'étions pas préparés, mais qui, une fois de plus, ont montré la puissance dynamique de la race portugaise.

Malgré les dissensions de notre politique intérieure, qui aboutirent à la fin de 1917 au renversement du parti démocratique et à la destitution du Président Bernardino Machado, il n'y eut point de solution de continuité pour ce qui concernait la politique internationale, car, sous le Président Sidonio Pais, la collaboration des deux Pays fut si cordiale qu'auparavant.

Il est manifeste que la guerre créa de nou-

veaux liens entre les deux peuples en ajoutant une page brillante au livre séculaire des communes traditions et services réciproques.

Et à Versailles, comme jadis à Vienne, grâce à notre traditionnelle politique internationale, nous avons raffermi nos droits de nation indépendante et l'intégrité de notre domaine colonial.

Ainsi, depuis la formation de la nationalité, mais surtout depuis la restauration de l'indépendance en 1640, la politique extérieure du Portugal est déterminée par l'alliance avec l'Angleterre. Et par ce bref exposé de cette politique extérieure depuis le XVII[ème] siècle, vous voyez qu'en réalité les avantages de cette alliance sont mutuels.

Voilá donc, Mesdames et Messieurs, quelle est la vérité sur les relations anglo-portugaises.

Cette politique, sûre et traditionelle, suivie par la monarchie absolue, par la monarchie constitutionelle et par la République, est celle qui convient le plus au Portugal, le passé et le présent étant la garantie de l'avenir dans l'indépendance et la liberté. Nous sommes, les anglais et nous, de races, langues et mentalités différentes, mais nos inté-

rêts s'accordent et nous nous comprenons mutuellement. Quoique pour les côtés brillants de la vie nous préférions peut-être nous rendre ailleurs qu'en Angleterre, quoique d'autres littératures, d'autres théâtres, d'autres musiques, soient plus appréciés au Portugal que de similaires manifestations de l'art en Angleterre, pour les affaires politiques, économiques et coloniales, celles qui touchent au cœur de notre souveraineté, de notre indépendance et de l'intégrité de nos possessions d'outre-mer, c'est toujours à Londres que nous trouvons des amis sûrs.

Voilá pourquoi l'alliance anglaise est la cheville ouvrière de notre politique internationale, et pourquoi elle est unanimement applaudie par tous les hommes politiques: monarchistes, républicains et socialistes.

On dit que les anglais ont introduit l'opium en Chine pour mieux asservir les chinois. C'est une boutade, mais en tout cas ils ne l'ont pas introduit chez nous, et pour ce qui est du vin de Porto, nous en exportons la plupart de la production.

Nous ne sommes pas en état de ivresse collective et permanente, et nous savons ce que nous faisons, quand nous applaudissons

à cette politique internationale traditionnelle. Voilá un point sur lequel tous les portugais sont d'accord.

Vous conviendrez avec moi que quand tout un peuple, avec une unanimité impressionnante, adopte une politique internationale déterminée, c'est parcequ'en effet elle est la plus adéquate à ses intérêts et à ses sentiments.

L'alliance du Portugal et de l'Angleterre n'a d'autres buts que la défense de l'indépendance et des légitimes intérêts des deux pays. Elle n'a aucune tendance offensive contre n'importe quel autre Etat. Ainsi les relations internationales du Portugal sont excellentes.

L'Espagne suit dernièrement une politique de rapprochement avec le Portugal. Nous nous en réjouissons d'autant plus, qu'elle vient à la rencontre de notre désir de rendre plus intense la vie de rélations des deux peuples, parceque c'est en se connaissant et en s'appréciant qu'ils s'estimeront. Nous n'avons nul parti pris contre nos voisins, et du moment qu'il ne s'agit point d'Union Ibérique, nous sommes vraiment heureux et de resserrer nos liens d'amitié avec ce pays, qui a aussi une brillante histoire et qui a partagé avec nous

la gloire des découvertes maritimes, et de développer nos relations économiques mutuelles, car dans ce domaine aussi, nous avons beaucoup d'intérêts communs.

Le charme de l'esprit français a toujours exercé une grande influence sur la vie artistique, scientifique, littéraire et mondaine en Portugal, et sur la politique intérieure aussi, seulement, si nous cherchons beaucoup d'exemples dans la politique française, malheureusement nous ne suivons toujours les meilleurs.

Beaucoup de portugais font élever leurs enfants en France et beaucoup de nos étudiants vont compléter leurs études à Paris, ville que nous considérons comme la capitale de la latinité d'aujourd'hui et le plus grand centre de rayonnement de la science moderne. Paris est un lieu de pélérinage pour tous les portugais cultivés, qui vont y chercher, et y trouvent, les plus délicats plaisirs intellectuels. Nous aimons la France.

Nous sommes voisins, aux colonies, de la Bélgique et de la Hollande. Nous maintenons avec ces deux pays des relations politiques et économiques très amicales. La collaboration avec la Bèlgique s'est intensifiée

dernièrement. Nous apprécions beaucoup l'apport des capitaux et des techniciens belges. Nous ne demandons pas mieux que d'intensifier également nos rapports avec la Hollande.

L'Allemagne est une nation avec laquelle nous avons toujours eu de bonnes relations jusq'à la guerre. Quoique, je le dis franchement, la politique allemande n'ait pas toujours été populaire au Portugal, les allemands personnellement, y étaient et y sont encore très considérés et très estimés. Je ne sais pas si l'on faisait une sélection, mais la vérité est que les négociants allemands en Portugal donnaient, et donnent encore, l'exemple d'une vie de travail honnête, consciencieux et parfait. Ils ont toujours été de magnifiques réprésentants du peuple allemand et l'ont fait estimer par eux-mêmes. Le peuple allemand est apprécié au Portugal et nous pensons qu'il y a une base de collaboration amicale entre les deux Nations ; on souhaite l'oubli des mauvais jours de la guerre, et ce vœu est en voie de réalisation grâce à la bonne volonté que les deux Pays y mettent. Les avantages sont mutuels.

Je parlerai en dernier lieu du Brésil, ce pays frère oú vivent presque un million de portugais, qui y trouvent une deuxième patrie.

De même race, établis sur la même mer, qui au lieu de nous séparer nous unit, nous parlons la même langue, véhicule commun de nos sentiments fraternels.

Grâce au Brésil, plus grand, plus fertile, plus riche, que tout le reste de l'Amérique au sud du Panama, et dont la population augmente largement, le portugais sera dans quelques lustres la langue de plus de 100 milions d'individus.

Un troisième État de race et de langue lusitanienne est en voie de formation sur l'Atlantique, l'Angola. Le jour où il sera majeur, il sera temps de penser à la Confédération des peuples de langue et de race portugaises.

Cette Confédération, ayant des possessions dans les cinqs parties du monde, serait donc une puissance mondiale, à l'instar de l'Empire Britanique, et aurait l'avantage de n'avoir qu'une seule langue, la portugaise, qui deviendrait ainsi une puissance litteraire de première grandeur.

Cette combinaison politique n'est pas un rêve. Des hommes d'État et du monde des lettres des deux pays la prennent en consi-

dération, et elle est latente dans l'âme des deux peuples.

Le docteur Bettencourt Rodrigues, actuel Ministre des Affaires Etrangères du Portugal, en est très attaché.

Mr. Alberto d'Oliveira, Ministre du Portugal à Bruxelles, le commandant Nunes Ribeiro, le colonial João d'Almeida, le juriste Afonso de Melo, l'écrivain Julio Dantas, le publiciste Homem Christo, Fils, au Portugal, le diplomate Domicio da Gama, le journaliste Medeiros e Albuquerque, le professeur Pinto da Rocha, le socialogue Alberto Seabra, l'avocat Noé de Azevedo, au Brésil, et j'en passe... et des meilleurs, dans l'une et l'autre rive de l'Atlantique, sont parmi ses plus chauds partisans.

Le temps est peut être moins eloigné qu'on ne le croit, où cette idée quittera le domaine des conjectures pour entrer dans celui des réalités.

Ayant combattu á côté des Alliés pendant la Grande Guerre, le Portugal fait aujourd'hui partie de la Société des Nations.

Nous avons une grande confiance dans cet organisme et nous croyons qu'il est une

garantie pour la paix et pour le progrès du droit.

C'est dans la paix que nous désirons vivre, travailler et continuer aux colonies l'œuvre civilisatrice de nos ancêtres, et la paix par le droit c'est le but de notre politique internationale.

Il me reste, Mesdames et Messieurs, à vous manifester ma grande reconnaissance pour l'attention et la patience avec lesquelles vous m'avez écouté. Mon style étant pauvre et ma parole sans éclat, j'en déduis que c'est le sujet qui vous a intéressé, et je suis heureux qu'en vous entretenant de mon pays j'aie pu fixer votre atention sur lui. Je serais encore plus heureux si cette causerie éveillait votre curiosité au point de vous décider à y faire un voyage. Je vous vois sourire; vous pensez aux révolutions. Eh bien, je vais vous dire une chose: il n'y a pas toujours des révolutions au Portugal. Il y a des incidents politiques qui, passés dans d'autres pays, seraient communiqués au public comme de simples faits divers, mais qui, passés au Portugal, prennent des proportions fantastiques. Il y a du cubisme journalistique dans les nouvelles sur le Portugal. Il y a eu des

troubles et possiblement ils n'ont pas été les derniers, mais combien y a-t-il de pays où les troubles sont inconnus ? Ne vous laissez donc pas impressioner par les nouvelles tendencieuses et exagérées, et n'hésitez pas, si l'occasion se présente, d'aller au Portugal.

Vous verrez un charmant pays ; si vous pouvez visiter les archipels portugais vous en serez ravis, et vous trouverez partout un accueil empressé, car là-bas un étranger est toujours le bien venu.

ALLOCUTION
DE
MR. TITUS KOMARNICKI

PREMIER SECRETAIRE DE LÉGATION
AU MINISTÉRE DES AFFAIRES ETRANGÉRES DE POLOGNE,
VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES AUDITEURS
ET ANCIENS AUDITEURS DE L'ACADÉMIE
DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE

Je crois être l'interprète des sentiments unanimes de toute l'assistance en félicitant Mr. Miguel de Abreu pour son exposé extrêmement clair et intéressant.

Mr. de Abreu nous a rappelé les services vraiment magnifiques rendus par le Portugal à l'humanité tout entière, car les découvertes maritimes et l'œuvre colonisatrice des portugais sont parmi les plus belles pages de de l'histoire des peuples civilisateurs.

La navigation et le commerce ont toujours été de puissants auxiliaires des bonnes rela-

tions entre les peuples, et les portugais, navigateurs hardis et commerçants adroits, contribuèrent fortement à l'ouverture et au développement des relations maritimes et commerciales entre les peuples de l'Occident et du Nord de l'Europe et ceux de l'Orient.

Les portugais ont poursuivi à travers les siècles et les vicissitudes de leur histoire l'œuvre grandiose de leurs ancêtres. Ce sont là pour tous les portugais des titres à la reconnaissance de l'humanité tout entière, titres que la postérité considère à bon droit comme imprescriptibles.

Nous allons emporter tous de cette conférence, développée avec tant d'esprit scientifique, les notions indispensables pour connaître mieux le beau pays qu'est le Portugal et pour nous rendre conscients des regrettables erreurs, qu'on commet si fréquemment, quand on parle du Portugal, de ses colonies et de sa politique internationale.

Et ce que Mr. de Abreu nous a laissé entrevoir à propos de la politique portugaise envers ses colonies et le Brésil, nous prouve que le Portugal, toujours assuré de ses destins, prépare pour l'avenir des conceptions de politique atlantique, qui seront pour le peuple

portugais la garantie ferme et sûre de la continuation du passé glorieux de la Nation Portugaise, et pour toute l'humanité, un nouveau facteur de paix et de progrès social.

Je vous remercie, Monsieur, bien cordialement, au nom de tous les auditeurs et je vous assure de notre sympathie unanime pour vous et votre noble pays.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Partie géographique

O Territorio e a raça, *Antonio Sardinha.*

As Colonias Portuguesas, *Ernesto de Vasconcelos.*

Lições do *Prof. Silva Telles* no Instituto Superior do Comercio de Lisboa.

Partie Historique et Diplomatique

Quadro Elementar das Relações Politicas e Diplomaticas de Portugal com os diversos paises do Mundo, *Visconde de Santarem.*

The Diplomatic Relations of Portugal with France, England and Holland from 1640 to 1668, *Edgard Prestage.*

Uma Confederação Luso-Brasileira, *Betencourt Rodrigues.*

Portugal nas guerras europeias, *Fidelino de Figueiredo.*

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface 7
Les Institutions Internationales à La Haye... 15

a) La Cour Permanente d'Arbitrage......... 15
b) La Cour Permanente de Justice Internationale 18
c) La Bibliothéque Carnegie................ 22
d) L'Institut Intermédiaire International.... 24
e) L'Académie de Droit Internationale...... 28

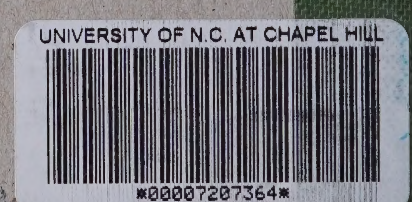
Allocution de Mr. Paul Lavoie............. 37

La Politique Coloniale et International du Portugal.............................. 39

a) Le Pays 42
b) La Race 46
c) La Nation........................... 55
d) Les Colonies Portugaises............... 69
e) Politique Colonial du Portugal 79
f) Politique Internationale du Portugal 87

Allocution de Mr. Titus Komarnicki........ 117
Références Bibliographiques............... 121

ESTE LIVRO FOI COMPOSTO E IMPRESSO NA OFICINA «OTTOSGRAFICA», CONDE BARÃO, CIN-
: : COENTA — LISBOA : :


UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00007207364